

Focus sur le rapport d'évaluation
de la Mission du FMI

p.10

Réunions de printemps à Washington :
Evaluation du FEC bouclée et trois accords
de financements signés

p.14

Financements extérieurs :

Quatre accords de **122 millions**
d'Euros signés avec l'Union Européenne

p.16

Une campagne de sensibilisation plus
intensive cette année pour atteindre la
hausse de 20% de recettes

Gestion des finances publiques :
Vers la dématérialisation des opérations
du Trésor Public

L' « ODD on line » facilite la proactivité
des divers intervenants dans le
processus de dédouanement



08



22



34



04 JOURNÉE INTERNATIONALE DES DOUANES : « L'ANALYSE DES DONNÉES AU SERVICE D'UNE GESTION EFFICACE DES FRONTIÈRES ».



05 PROJET SACEM : VERS LE LANCÉMENT DES PROCHAINES ÉLECTIONS DE LA GRANDE ÎLE



17 SOANIERANA IVONGO - VAHIBE : 14 MILLIONS USD DE LA PART DU FONDS SAOUDIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT



18 GLOBAL MONEY WEEK : RENFORCER L'ÉDUCATION FINANCIÈRE POUR TOUS



24 « LA DEMATERIALISATION AMÉLIORE LA GOUVERNANCE FINANCIÈRE »



26 SYSTÈME DE PENSIONS À MADAGASCAR : DE NOUVELLES MESURES PRISES



28 LA DGB PLUS LOIN VERS LA TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

Directeur de Publication :
Bruno RAZANANIRINA

Comité de rédaction :

Harimalala Tiana ANDRIANANTOANDRO
Antsa RAMAROSON
Malala RASOLOFOSON
Mbolafiana RANAIVO
Brice RANDRIANASOLO
Patricia RAKOTO
Alfredy Heriniaina RAKOTOARISOA
Hasina Mihamintsoa RASOLONDRAINIBE
Noro Vololona Suzy RAKOTONIONY
Mikaïla LOKHAT
Hermann RAKOTONDRAZAKA
Landy Nantenaina ANDRIAMIALIZAFY
Mamy RAMANANA
Luc RAKOTOARISOA
Onivola ANDRIANARY LALA
Yannick Joel ANDRIAMISA
Ella JAOTINA
Ny Riana H. RAKOTOARIVONY
Tianah ANDRIANTSOA

**LES ECHOS
DES FINANCES
ET
DU BUDGET**

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

N°04

**Infographiste - metteur en
page :**

Hasina F. ANDRIAMPARISON

Photographes :

Hasina F. ANDRIAMPARISON
Hery RASOLOARIMANANA

Imprimé en 5.000 exemplaires

« **Dépenses publiques** », celles qui présentent des questionnements abordés avec passion par certains, un sujet sensible pour d'autres, une matière à maîtriser pour beaucoup. Pour nous, au sein du Ministère des Finances et du Budget, c'est avant tout le travail, notre travail, qui exige des résultats. Un « job » comme le disent si bien les anglophones, qui mérite notre attention particulière, de manière à ce que sa gestion nous soit aussi chère que notre propre vie.

En effet, une saine gestion des dépenses publiques – exigée par la redevabilité des dirigeants envers le peuple – est indispensable pour des prestations de services efficaces. Dans ce cadre, il ne suffit pas d'améliorer la discipline financière et l'efficacité des affectations ; il faut aussi obtenir une plus grande efficacité opérationnelle de la part des institutions publiques chargées de la prestation de services.

“ Dans une bonne gestion des dépenses publiques, la qualité vaut mieux que la quantité ”

Chers lecteurs, pour le Ministère des Finances et du Budget, une gestion efficace et transparente des dépenses publiques est un des principaux commandements de chaque agent. En ce sens, nous n'avons pas manqué d'innover et d'améliorer depuis quelques années dans l'optique de montrer et de démontrer à tous que nous ne manquons pas à notre devoir.

L'année 2017, a d'ailleurs, démarré en trombe avec des

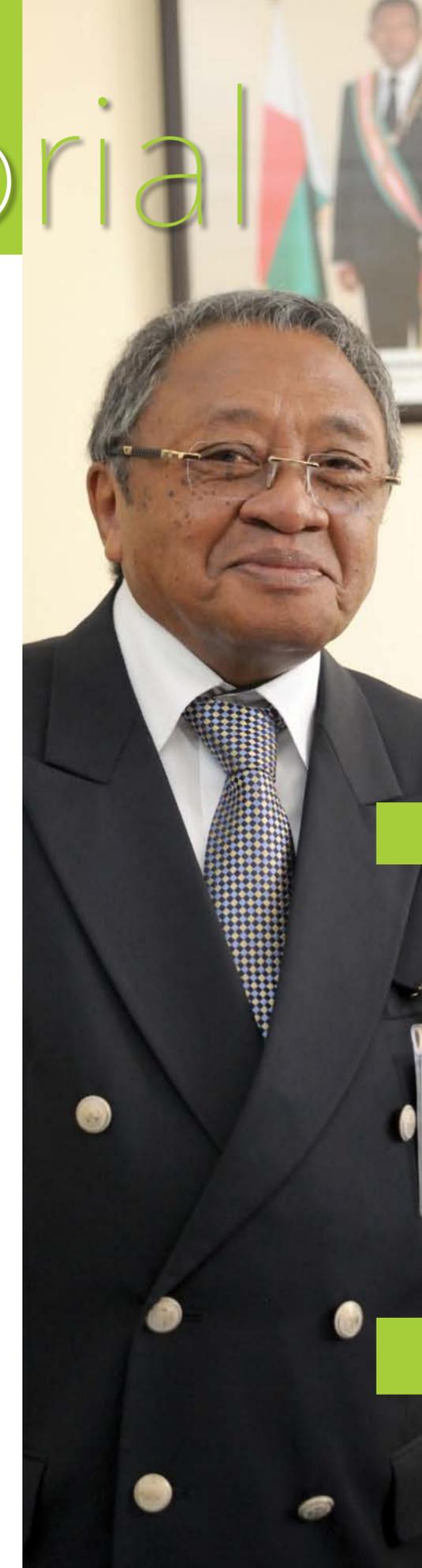
plans de réforme dans le domaine, pour ne citer que la mise en place du contrôle des états de paie, initiée par la DGGFPE (Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat) ; ou la programmation budgétaire pluriannuelle Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) concoctées par la Direction Générale du Budget (DGB). En matière de qualité de dépenses, notre Département ne se contente pas de contrôler. Nous agissons main dans la main avec chaque acteur budgétaire, afin que tous contribuent à l'efficacité et l'efficience d'une gestion exemplaire des dépenses publiques.

La vision du président de la République, Hery RAJAONARIMAMPINANINA, ainsi que le Programme économique actuellement mis en œuvre, soutenu par les partenaires techniques et financiers, sont orientés dans ce sens. D'ailleurs, les efforts menés ont porté leurs fruits. Parmi les dépenses engagées, celles liées aux infrastructures et aux secteurs sociaux, comme la santé, l'éducation, la sécurité, etc. ont été priorisées par le Gouvernement.

A bien y travailler, j'en appelle à tous le respect des principes fondamentaux des finances publiques, mais surtout à sacraliser le code d'éthique qui font et feront de nous des agents de l'État exemplaires, à l'image des valeurs morales malagasy.

Sur ce, je partage avec vous la réflexion de Blaise Pascal : « *Travaillons donc à bien penser, voilà le principe de la morale* »

Alexandre RANDRIANASOLO
Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget



Journée Internationale des Douanes : « l'analyse des données au service d'une gestion efficace des frontières ».



Photo : Haïna Fanambintsoa

Comme chaque 26 janvier, la douane Malgache célèbre la journée internationale des douanes. Pour l'année 2017, la cérémonie s'était déroulée dans la salle de conférence de l'hôtel Calypso Toamasina. L'Organisation Mondiale des douanes a opté le thème : « l'Analyse des données au service d'une gestion efficace des frontières ».

L'année dernière, en choisissant pour thème « La douane numérique : pour un engagement progressif », l'OMD incitait vivement la communauté douanière à exploiter les technologies numériques. Toute activité

économique est source de données, y compris le mouvement de personnes et de marchandises – mais également aux nombres de données qui circulent tout au long de la chaîne mondiale de valeur. Or, pour gérer plus efficacement les frontières, il est capital que les administrations douanières puissent recueillir et analyser ces données.

En effet, l'ODD on line a pour objectif principal le suivi des déclarations en douane dans le temps et dans l'espace et de faire respecter des objectifs en termes de délai. D'ailleurs, le Directeur Général des Douanes Eric Narivony RABENJA n'a pas manqué

de préciser dans son intervention que « l'ODD confirme l'engagement connu de la douane malgache pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficience de ces opérations douanières ». Le Directeur du Cabinet Bruno RAZANANIRINA représentant le Ministre des Finances et du Budget a marqué dans son allocution que : « L'analyse des données peut, dans une grande mesure, servir de pierre angulaire aux objectifs fondamentaux de la douane qui sont le recouvrement des recettes, la sécurité des frontières, la collecte de statistiques commerciales et la facilitation des échanges ».

La création du projet «ODD on line» est le fruit de la collaboration de l'administration des douanes malgache et de la Société GasyNet. Il est important de signaler que la Société GasyNet a toujours accompagné les projets de réforme et de modernisation de la Direction Générale des douanes malgache

Suite au thème, l'Organisation Mondiale des Douanes a décerné aux 16 personnes (agents des douanes, partenaires et commissionnaires en douanes) des certificats de mérite. Le Ministère tutelle a aussi délivré des certificats pour les trois agents performants de Toamasina port, trois mois après la signature et mise en application du contrat de performance.

❖ DGD



Photo : Haïna Fanambintsoa

Projet SACEM : Vers le lancement des prochaines élections de la Grande Ile

Les prochaines élections se trouvent au centre des discussions et des sujets d'actualité ces derniers temps. Bien que certains spéculent sur la non-tenu de ces dernières, le Gouvernement Malgache est déterminé à prouver que la vitesse est déjà endenchée, et ce grâce à la signature du projet SACEM qui s'est tenue le Lundi 20 Février 2017 au CENI- Alarobia.



Photo : Tiana Andrianantoandro

Une élection démocratique, libre et transparente, tel est l'objectif visé par le Gouvernement Malgache, en collaboration avec l'entité onusienne- PNUD- et la CENI. A cet effet, s'est vu naître le projet SACEM, ou Soutien Au Cycle Electoral de Madagascar. Ce projet n'est pas une nouveauté pour le pays, c'est la continuité du projet PACEM qui a mis en place des réformes dans le système électoral de Madagascar. Le projet SACEM, pour un montant de 12 millions USD, est composé de plusieurs activités. Pour ne citer que l'assistance technique auprès des agents de la CENI et de la HCC, le renforcement de l'appui aux opérations électorales qui va assurer des résultats fiables et transparentes, l'amélioration de la communication afin de

sensibiliser la population malgache au processus électoral. Ce projet vise également l'implication de toutes les entités au scrutin. Cela s'effectuera à travers l'organisation d'ateliers sur le code d'éthique et de bonne conduite ainsi que des séances de formation en matière de droit de l'homme, élémentaires pour garantir un suffrage inclusif.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Olivier Solonandrasana MAHAFAHY, a honoré de sa présence

la cérémonie de signature des documents de projet ; les signataires étant Monsieur Le Ministre des Finances et du Budget, Gervais RAKOTOARIMANANA, Mme Violette KAKYOMYA, Représentante Résidente du PNUD, et Monsieur Herinirina RAKOTOMANANA, Président de la CENI.

❖ CABINET-MFB

SOLDE : Mise en œuvre du contrôle des états de paie

Les dépenses de solde représentent actuellement 5,1% du Produit Intérieur Brut (PIB), 41,4% du Budget Général hors financement extérieur et 45% de la recette totale hors dons. Une bonne gouvernance dans ce domaine s'avère alors nécessaire. D'après les propos du Représentant résident de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Madagascar, Abdelkrim BENDJEBBOUR, cette initiative devrait contribuer à termes à l'amélioration de l'efficacité des dépenses. Aussi, la Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat (DGGFPE), a-t-elle procédé au contrôle des états de paie dont la cérémonie de lancement s'est tenue le 3 février 2017 à Anosy. Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) a été le premier concerné par la phase test de cette opération. La mission a été ensuite poursuivie auprès du Ministère des Affaires Etrangères, du Secrétariat d'Etat chargé de la Mer, et de la Primature. La troisième vague comprenait la Présidence, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère auprès de la Présidence chargé de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche, et le Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole.

Les descentes dans les Régions ont commencé le 27 février 2017 dans la Région Itasy. La réalisation de ce contrôle se fera à travers l'Application Unique

pour la Gestion Uniforme des Ressources Humaines de l'Etat (AUGURE) présentée également lors de cet atelier. A travers ce logiciel, il sera désormais possible de confronter les affectations et les états de paie. Ces activités sont financées par la BAD à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle (PAGI). La première étape du contrôle des états de paie porte sur les procédures d'enregistrement. Celle-ci consistait à dresser une liste des Agents mis à disposition qui sera désormais détachée de la liste globale des Agents. Il est à souligner que ces derniers peuvent être mis à disposition auprès d'une Direction Générale autre que celle où il a été recruté initialement, ou auprès d'un autre Département ministériel. La prochaine étape consiste à valider la liste finalisée en version imprimée. Celle-ci sera signée par les responsables de chaque structure dont les Services se trouvent au bas de l'échelle. Si le responsable constate qu'un Agent figure dans la liste alors qu'il n'est pas présent dans la structure, il peut supprimer le nom de la liste. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, si le nom ne figure pas dans la liste alors qu'il travaille au sein de la structure, le responsable peut inscrire le nom dans une liste additive. Cette tâche s'effectue en deux semaines. Après la clôture de la liste, les noms des Agents non identifiés et dont les structures où ils travaillent ne sont pas connus seront transmis à la Direction des Ressources Humaines qui procédera à la vérification pendant

un mois. La Direction des Ressources Humaines va fournir ainsi des explications justifiant la situation. Sans explication, une suspension de solde à titre conservatoire sera appliquée. Puisque le rythme n'est pas le même pour tous les Départements ministériels du fait que le MFB a pris de l'avance dans la mise en œuvre de l'opération de contrôle, il faudrait attendre le rapport du Ministère où l'Agent est mis à disposition pour faire un rapprochement. Pour les autres Institutions et Ministères, les descentes et les contrôles ont déjà commencé et se poursuivront.

La mission de contrôle des états de paie vise outre l'amélioration de la gouvernance financière du personnel de l'Etat, la mise en opération d'un système d'information adéquat et pérenne pour le contrôle des états de paie qu'est le logiciel AUGURE. Il s'agit également de la disponibilité de bases de données conformes à la structure du Ministère ou de l'Institution employeur pour une prévision conforme à la réalité ainsi que l'annulation de la solde des Agents en situation irrégulière. A terme, il serait possible de procéder au pilotage de masse salariale en fonction des résultats issus des contrôles. Il est à souligner que pour le MFB, la masse salariale est déjà répartie par programme.

❖ DGGFPE

RENCONTRE DGI-OPERATEURS ECONOMIQUES

De nouvelles dispositions pour restaurer la relation de confiance avec les usagers

La rencontre habituelle entre la Direction Générale des Impôts et les entreprises s'est tenue le jeudi 09 février dernier à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo (CCIA). C'était l'occasion pour présenter les changements apportés à la Loi de Finances 2017 au niveau de la fiscalité intérieure. Il s'agit notamment de la modération des amendes suivant le degré de l'infraction suivant la LFR 2016 et la LFI 2017. L'objectif de la DGI pour cette année étant d'améliorer la confiance mutuelle entre administration fiscale, usagers, autorités publiques, bailleurs de fonds et agents de la DGI plusieurs mesures sont mises en place comme l'amélioration de l'accueil « front office » au niveau de centres fiscaux pilotes et qui sera élargi à d'autres CF. C'est dans cette optique que le lancement officiel des contrats de performance entre la DGI et le Ministère des Finances et du Budget, ainsi qu'entre le DG des Impôts et les agents de la DGI est programmé. Par ailleurs, d'autres actions sont prévues pour cette année. Dans ce cadre, notamment, a été effectué, la mise en place d'un comité d'éthique, la facilitation des procédures de déclaration de paiement pour les petits et moyens contribuables et l'opérationnalisation de l'obligation de l'utilisation du NIF comme identifiant unique. Enfin, et non des moindres, la collaboration sera plus étroite entre la DGI et les collectivités territoriales décentralisées. Tout cela pour un objectif unique de l'élargissement de l'assiette fiscale.



Photos : Antsa Ramirison

Paiement des impôts via téléphonie mobile

Une des principales nouveautés de la DGI réside aussi dans le fait que la déclaration et le paiement de l'impôt synthétique peut désormais se faire via téléphonie mobile à partir du mois de mars 2017 pour 2 centres pilotes à savoir CF Alasora et le CF III.

Impôts sur les voitures d'occasion, déduction TVA, incitation moteur agricole

Pour les concessionnaires, la vente de véhicule était auparavant frappée d'un droit fixe de 2 000 MGA

par voiture. Aujourd'hui, les nouvelles dispositions fixent pour les voitures d'occasion vendues par les concessionnaires, un droit proportionnel au taux de 2% par véhicule. En ce qui concerne le transport de carburant, seuls les transports terrestres bénéficient d'une déduction de la TVA et d'un allègement de 50% des impôts sur investissements pour le secteur agricole.

Ar 105 milliards de recettes supplémentaires attendues

Les améliorations apportées par la LFI 2017 sur la fiscalité intérieure devraient apporter une recette supplémentaire de 105 milliards MGA.

Ainsi, l'élargissement de l'assiette fiscale constitue la stratégie de l'action fiscale. En 2016, 14 236 agents économiques ont déjà été recensés dans 10 localités. Pour le Ier et le III^e arrondissement d'Antananarivo et pour la région de Diégo, 67% des activités ont été classées informelles. Des contrôles ont été également faits pour la fiscalité foncière avec 611 locaux immobiliers recensés, dont 342 ne sont pas encore répertoriés auprès de la DGI. Ces actions sur terrain vont donc se poursuivre pour cette année 2017.

❖ DGI

LALÀNA VAOVAO MOMBA NY HETRA

Fametrana ny fifampitokisana eo amin'ny fanjakana sy ny mpandrahara no tanjona

Araka ny efa fanao isan-taona dia nanantosa fihonana tamin'ireo orinasa vaventy sy salantsalany ny Foiben-ketra ka tamin'ity indray mitoraka ity dia ny alakamisy 9 febroary no nanaovana izany tao amin'ny Antenimieran'ny Varotra (CCIA) Antaninarenina. «Manomboka izao, nampiana dingana telo ny fandrafetana ny hetra raha roa izany teo aloha, izany hoe manatsotra sy manafaingana ny fanambarana ataon'ny mpandraharaha», no namintinan'ny Tale Jeneralin'ny Foiben-ketra, Atoa RAZAFINDRAKOTO louri Garisse, ny lalàna vaovao tamin'ity taona 2017 ity. «Nihena ny fanenjavana ireo tsy mpandao hetra, nefa nihoatra tamin'ny

niheverana azy ny vola niditra ny taona 2016. Porofon'ny fa efa mitombo ny mpandao hetra an-kitsim-po», hoy ihany ny teniny ho famporisihina ireo orinasa.

Fa ny tena nisongadina sy nanome fanantenana ireo orinasa ara-dalàna maro dia ny fametrana ny fifampitokisana eo amin'ny fanjakana sy ny mpandraharaha. Isan'ny fitaovana hahatongavana amin'izany tanjona izany dia ny fampiharana ny mangarahaha na amin'ny famaritana ny lamandry izay tokony hifanahantsahana amin'ny tsy fanarahan-dalàna, eo ihany koa ny fametrana ny

«contrat de performance» eo amin'ny antanantohatra maro samihafa manomboka amin'ny Tale Jeneralny, ny fanatsarana ny fandraisana ny olona na front office eny anivon'ny Ivon-ketra.

Fampahafantarana ny fisian'ny hetra amin'ny fanamafisana ny serasera no asa goavana himasoan'ny Foiben-ketra amin'ity taona 2017 ity ankoatry ny fitiliana ireo tsy mandoa hetra izay hamporisihina hatrany hiditra amin'ny valan'ny aradàlana.

❖ DGI

La DGI en action sociale



Photo : Communication DGI

DGI sy ny asa sosialy

Nojerena manokana ireo zokiolona

« Vieillir dans la dignité ». Tel est le slogan du Foyer de Vie Andrainarivo que la Direction Générale des Impôts a essayé d'honorer lors de la remise de don, d'une valeur de 1 800 000 MGA, qu'elle a effectué le vendredi 28 janvier 2017. Des produits de première nécessité, des ustensiles de cuisine, un téléviseur écran plat de 32 pouces avec un stabilisateur mais aussi et surtout la retouche peinture du réfectoire du Centre d'Accueil sise à Antanimora et la réfection des lavabos ont été les « solom-bodiakoho » pour les 40 pensionnaires en interne.

A titre de rappel, le Foyer de Vie est une association qui a pour objectif principal l'accueil des personnes âgées démunies ou sans abri, et ce dans le but de permettre de vieillir dans la dignité d'une part et la promotion de l'état de santé de la population

nécessiteuse d'autre part. Deux structures d'accueil ont été mises en place depuis 1990 dont l'une à Antanimora et l'autre site se trouve au village d'Ambohimanambola constitué de 14 pavillons à 15 km de la ville.

Un goûter avec les pensionnaires a clôturé cette belle journée du 28 février et qui a permis au Directeur Général des Impôts, louri Garisse RAZAFINDRAKOTO, ainsi que ses proches collaborateurs de fêter autrement le nouvel an et où les yeux brillants de joie et de reconnaissance des personnes âgées ont tout simplement résumé l'adage dans la Bible « Il faut se rappeler des paroles du Seigneur qui a dit lui-même : il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. » Actes 20 : 35

❖ DGI

RECETTES FISCALES INTERNES

Une campagne de sensibilisation plus intensive cette année pour atteindre la hausse de 20% de recettes

«Le manque de connaissance en matière de procédures et de loi fiscale» est le premier obstacle au paiement des impôts à Madagascar. Tel est le diagnostic sorti de l'enquête à haute fréquence ou LTM (Listen to Madagascar) initiée par le Gouvernement et financée par la Banque mondiale. Basé sur «L'enquête de perception sur l'impôt au niveau des ménages», cette enquête se fait mensuellement par téléphonie mobile dans le cadre de la collaboration entre l'Institut National de la Statistique (Instat) et le cabinet HNI (Human Network International).

«Une proportion importante de la population ne sait pas encore ce qu'est l'impôt. Ce qui représente 20% des adultes enquêtés et ceux-ci sont surtout ceux de la couche sociale la plus défavorisée. 37% des adultes proposent pour améliorer les recettes fiscales de leur faire connaître leurs responsabilités et obligations de payer les impôts», a expliqué le DG des Impôts, louri Garisse RAZAFINDRAKOTO lors de la présentation des résultats de l'enquête LTM le jeudi 26 janvier au DLC Anosy.

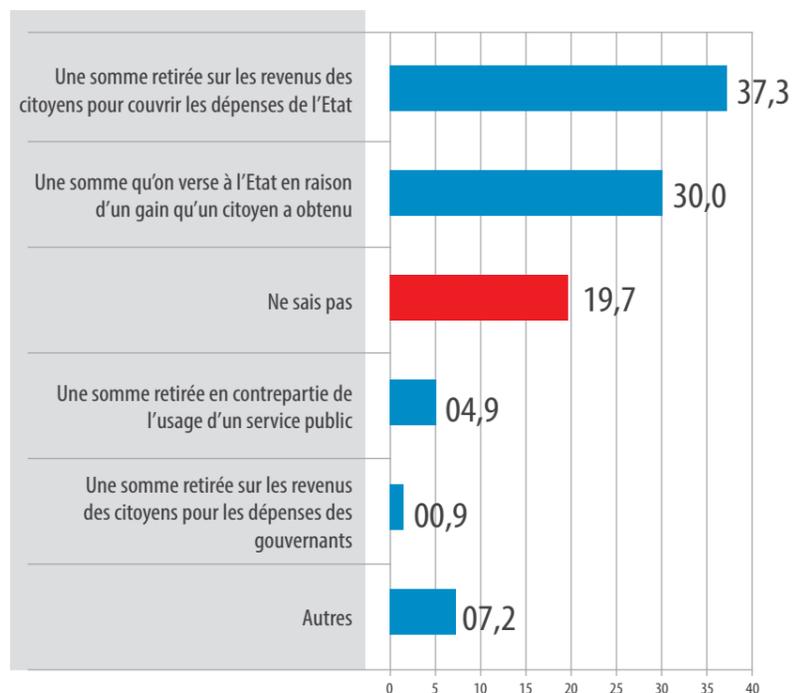
Analyse risque

«A partir de l'analyse risque, la DGI a effectué des contrôles auprès de 12 entreprises et c'est à partir de cette enquête que le fisc a pu constater que les irrégularités ne sont pas forcément dues à des intentions de vol ou de fraude mais peuvent être causées par l'ignorance des procédures et des réglementations». C'est ainsi que la campagne de sensibilisation devrait solutionner ces problèmes récurrents, d'après toujours le DGI.

Accroissement de 20% des recettes

Pour cette année 2017, une augmentation de 20% sur les recettes intérieures sont à prévoir et cela grâce en majeure partie à une campagne de sensibilisation que l'administration fiscale mènera en partenariat avec les collectivités territoriales décentralisées. Les impôts fonciers et les impôts locaux seront donc mis en avant pendant cette campagne qui a déjà commencée dans certaines régions.

1^{ère} définition de l'impôts (en %)



	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	Ensemble
Une somme retirée sur les revenus des citoyens pour couvrir les dépenses de l'Etat	34,6	40,7	40,3	36,2	34,0	37,3
Une somme retirée sur les revenus des citoyens pour les dépenses des gouvernants	01,5	01,3	00,0	01,0	00,4	00,9
Une somme retirée en contrepartie de l'usage d'un service public	04,0	06,0	03,7	06,6	04,4	04,9
Une somme qu'on verse à l'Etat en raison d'un gain qu'un citoyen a obtenu	19,6	27,1	30,4	33,4	43,8	30,0
Autres	06,7	04,9	09,0	08,0	07,8	07,2
Ne sais pas	33,6	20,0	16,6	14,8	09,7	19,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100

source : Enquête innovante/Taxe/WB/INSTAT/HNI/Septembre 2016

Listen To Madagascar

«Listen to Madagascar» est une enquête à haute fréquence utilisant la nouvelle technologie (mobile phone) pour la collecte des données. Initiée par le gouvernement et financée par la Banque Mondiale, elle a lieu tous les mois dans le cadre d'une collaboration entre l'INSTAT et le Cabinet HNI ou Human Network International.

Ce type d'enquête innovante ne remplace pas les enquêtes classiques mais elle sert plutôt à compléter le vide entre deux enquêtes classiques. Ce qui a permis de voir :

- La tendance négative des réactions et perception des contribuables et de la population en générale envers l'administration fiscale.
- Le besoin d'évaluer l'impact des efforts menés par la DGI en matière de mise en place d'un service de qualité tourné vers la satisfaction des usagers.
- La volonté de la DGI de renouer la CONFIANCE mutuelle entre USAGER et DGI.

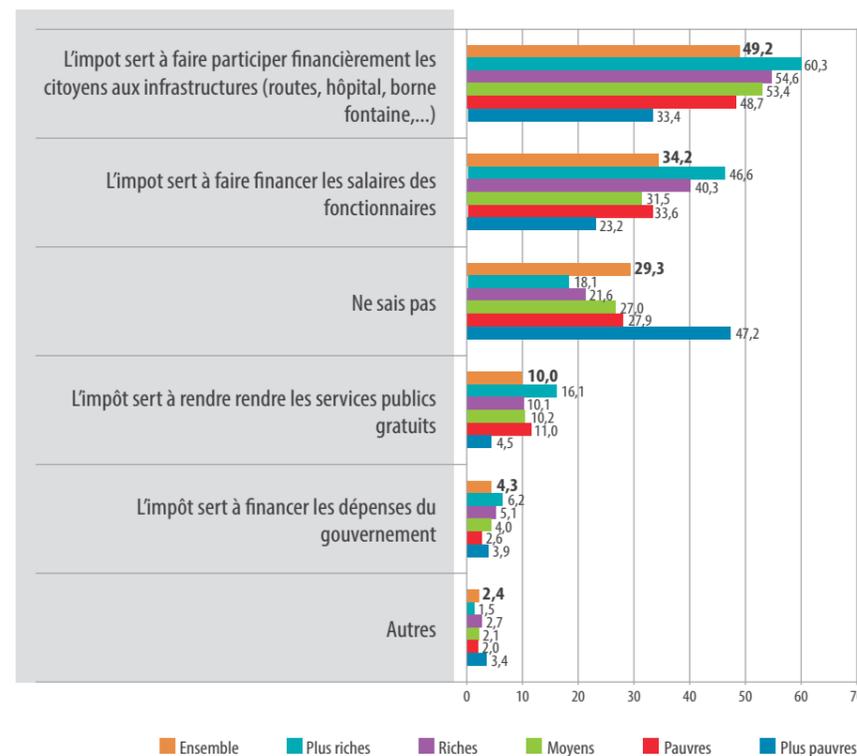
D'où la nécessité pour la DGI d'entreprendre une enquête de perception des contribuables

Les principaux résultats de l'enquête

- Une proportion importante de la population ne sait pas encore ce qu'est l'impôt : 20% des adultes issus de la couche sociale la plus défavorisée.
- Le tarif de l'impôt n'est donc pas le premier obstacle au paiement des impôts mais c'est le manque de connaissance en matière de procédure et loi fiscale qui en est la principale cause. D'où la première proposition avancée par les adultes pour améliorer les recettes fiscales (37% des adultes) est de leur faire connaître leurs responsabilités et obligations afin de s'acquitter de leurs impôts.
- Les fokontany et les communes sont des entités potentielles pour canaliser et véhiculer des informations vers la grande masse de la population d'où la sensibilisation auprès de ces entités.

L'Enquête a permis à la DGI dans un premier temps d'écouter le feed-back des contribuables et dans un deuxième temps de constater ou du moins confirmer que les actions à mener pour cette année 2017 en matière de promotion du civisme fiscal, transparence et surtout l'offre d'un service de qualité, vont répondre à l'attente des contribuables.

Rôle de l'impôt selon le niveau de vie (en %)



Fandoavanketra eto Madagasikara

Mbola tsy ampy ny fampahafantarana

Amin'ireo tokantrano manodidina ny 2000 dia 33,6% amin'izy ireo dia tsy mahafantatra ny dikan'ny hoe "hetra" ka ireo fianakaviana tena sahirana izany. 47,2% ihany koa anefa dia tsy mahafantatra ny liana izany hetra izany na mandao io na tsy mandao. Ny hetran-trano sy ny hetra amin'ny tany no tena be mpahalala raha eo amin'ny laharana fahatelo kosa ny hetra amin'ny karama sy ny toa azy. Ny alakamisy 26 janoary no nanoloran'ny Cabinet HNI na Human Network International izay niarania tamin'ny Instat ny vokatra ny fanadihadiana miompana amin'ny "Fandraisan'ny olona ny hetra". Ny Banky Iraisam-pirenena no namatsy vola an'ity hetsika ity izay ilaina dia ilaina tokoa satria isika dia tsy manana antontan'isa sy statistika mazava mahakasika ny fandoavan'ny olona ny hetrany.

"Isan'ny tanjona tratra'ny Foiben-ketra amin'ity taona ity moa dia ny fampitomboana ny isan'ny mpandao hetra ka fitaovana iray hahafahana manatsara ny fomba fiasa ny vokatra toy izao", araka ny nambaran'ny Tale Jeneralin'ny, Atoa louri Garisse RAZAFINDRAKOTO. Mbola santatra ihany moa ny fanadihadiana tontosa teo satria dia mbola hisy ny fanohizana izany isan-taona.



Conférence de presse MFB Antananarivo, le 22 mars 2017

Photo : Communication CABINET-MFB

Focus sur le rapport d'évaluation de la Mission du FMI

Le rapport d'évaluation de la Mission du FMI a été présenté dans les locaux du Ministère des Finances et du Budget, le 22 Mars 2017, en présence du Ministre des Finances et du Budget, Gervais RAKOTOARIMANANA, et du Commissaire Général Léon RAJAOBELINA, ainsi que du Gouverneur de la Banque Centrale Alain RASOLOFONDRAIBE.

D'après le Chef de la Mission du FMI, Marshall MILLS, tous les objectifs ont été atteints et certains ont même été dépassés. Toutefois, l'institution de Bretton Woods souhaite avoir d'autres précisions sur quelques points.

Une mission des services du Fonds monétaire international (FMI) conduite par Marshall Mills, était à Madagascar du 9 au 22 mars 2017, pour mener les consultations 2017 au titre de l'article IV des Statuts du FMI et de la première revue du programme de réformes économiques appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). À l'issue des discussions en cours, le Conseil d'administration du FMI prévoit d'examiner la première revue de la FEC ainsi que le rapport sur les

consultations au titre de l'article IV au mois de juin 2017.

Dans son intervention, Monsieur Le Ministre des Finances et du Budget Gervais RAKOTOARIMANANA a affirmé que les résultats de l'évaluation ont été satisfaisants, mais quelques points restent à éclaircir. En effet, le FMI était en attente de compléments d'informations concernant l'évaluation des impacts du cyclone ENAWO et des besoins de financements

engendrés par les dégâts, les mesures prises pour réduire les transferts auprès de la JIRAMA, et l'estimation des dettes actuelles de la compagnie Air Madagascar.

En ce qui concerne l'article IV des statuts du FMI, celui-ci stipule que l'institution « exerce une ferme surveillance sur les politiques de change des Etats membres et adopte des principes spécifiques pour guider les Etats membres en ce qui concerne ces politiques » et précise que « chaque Etat membre fournit au Fonds les éléments nécessaires à cette surveillance, et à la demande du Fonds, a des consultations avec ce dernier sur ces politiques ». Cette surveillance comprend, en pratique, une mission périodique. Pour le cas de Madagascar, la fréquence serait de 3 ans, étant donné que la première mission, après la crise, a eu lieu en octobre 2014, durant laquelle de nombreuses questions économiques étaient abordées. Généralement, ces questions portent sur la situation macroéconomique, les finances publiques, les réformes structurelles, la situation du secteur bancaire et financier, la politique de change, la gouvernance et corruption, etc.).

Déclaration du chef de Mission, Marshall MILLS :

Les performances économiques récentes de Madagascar ont été encourageantes, avec une croissance du PIB de 4,2% en 2016. Les perspectives macroéconomiques à court terme sont généralement positives, portées par la croissance des investissements publics, le dynamisme soutenu des entreprises franches et la reprise dans le secteur minier. Cette perspective est assombrie par la sécheresse sur les hauts plateaux et le cyclone qui a touché le nord-est. L'impact final de ces deux chocs n'étant pas encore clairement établi, le Fonds poursuit les discussions avec les autorités et les partenaires techniques et financiers pour avoir une évaluation de l'ampleur des dommages et des financements nécessaires pour répondre aux besoins urgents. La croissance est projetée d'atteindre 4,3% en 2017, et l'inflation devrait rester contenue à 7,7%. Des évolutions extérieures positives antérieures au cyclone ont permis à la banque centrale d'augmenter substantiellement les réserves, qui ont atteint 1,12 milliards de dollars à fin février 2017.

Bien que des défis subsistent, les autorités ont réalisé des progrès importants dans le cadre du programme soutenu par la FEC. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2016 ont été respectés, soutenus par une politique monétaire prudente et une amélioration du recouvrement des recettes qui ont dépassé les objectifs. Le gouvernement a également mis en œuvre les mesures prévues pour la plupart des repères structurels du programme, quoique avec des retards pour certains.

Les difficultés des entreprises publiques, en particulier JIRAMA et Air Madagascar, continuent de peser sur le budget et l'économie. Les difficultés de la société publique d'eau et d'électricité, JIRAMA, aggravées par la sécheresse, nécessiteront des transferts additionnels d'environ 0,5% du PIB. Néanmoins, la nouvelle équipe dirigeante est en train d'élaborer un plan d'affaires visant à restructurer les activités de la JIRAMA, ce qui contribuera à réduire les coûts, améliorer les revenus et contenir les besoins de transfert. Air Madagascar négocie un partenariat stratégique, qui devrait entraîner un transfert exceptionnel important du gouvernement afin d'éponger les pertes antérieures. Les services du Fonds et les autorités poursuivent les discussions sur la recapitalisation d'Air Madagascar, y compris l'obtention d'assurances de financement, ainsi que sur la restructuration de la JIRAMA.

À moyen terme, les autorités visent à rompre avec le profil historique de faible croissance de Madagascar en augmentant les dépenses prioritaires et en accélérant les réformes structurelles. S'appuyant sur des promesses substantielles de dons et de prêts concessionnels obtenus lors de la conférence des bailleurs de décembre 2016, les autorités ont l'intention de stimuler les investissements et les dépenses sociales de façon soutenue de 2017 à 2019, tout en maintenant le risque de surendettement à un niveau modéré. Pour assurer la réussite de l'accroissement des investissements en minimisant les risques, les autorités vont renforcer leur capacité de gestion et de suivi. De nouveaux cadres législatifs et réglementaires sont également à l'étude pour les secteurs des mines, du pétrole et des zones économiques spéciales. Les services du Fonds ont mis l'accent sur la nécessité d'inciter d'une manière efficace l'investissement privé sans compromettre les objectifs clés du gouvernement, à savoir l'accroissement des recettes et la limitation des risques budgétaires.

Les autorités progressent dans le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption. Le gouvernement est déterminé à soumettre à la prochaine session parlementaire des projets de lois sur le recouvrement des avoirs illicites, la coopération internationale et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est important que l'adoption de ces textes soit suivie de leur mise en œuvre.

La Banque centrale a réussi à maintenir un taux d'inflation stable tout en poursuivant des réformes pour améliorer l'efficacité de la politique monétaire et la stabilité financière. Le renforcement de l'efficacité des instruments de politique monétaire, qui nécessite des marchés interbancaires et de « repos » efficaces, constitue une priorité. Des réformes sont mises en place pour approfondir l'intermédiation et l'inclusion financière, à l'instar de la nouvelle loi sur la monnaie électronique. Les révisions en préparation de la loi bancaire et de la loi sur la microfinance renforceront la stabilité financière, de même que l'audit en cours de deux institutions financières non bancaires appartenant à l'État. (...) La mission saisit cette occasion pour remercier les Autorités Malagasy pour leur étroite coopération et de l'esprit constructif qui a animé les entretiens.



Gervais RAKOTOARIMANANA, Ministre des Finances et du Budget :

La dernière évaluation du FMI s'inscrit dans le cadre d'une mission de revue du programme de réformes économiques appuyé par la FEC, et de consultation au titre de l'Art IV des Statuts du FMI. Le programme FEC s'étale sur 3 ans et une revue du programme est prévue tous les 6 mois, conditionnant le décaissement de chaque tranche de la FEC. Cette première revue a évalué les résultats économiques à fin décembre 2016 sur la base de la réalisation des objectifs quantitatifs et d'actions de réformes spécifiques multisectorielles, appelés critères de réalisation et repères structurels. Les conclusions ont été généralement positives. Les objectifs quantitatifs ont été tous atteints, voire même dépassés. Par exemple, les recettes fiscales et douanières ont enregistré des excédents de 48 milliards MGA par rapport aux prévisions de la LFR (Loi de finances rectificative) 2016. Les dépenses ont été maîtrisées et sont restées dans les limites du budget rectificatif 2016. Les dépenses sociales ont été soutenues et priorisées tandis que les investissements publics se sont sensiblement accrus par rapport aux années antérieures. L'exécution des réformes structurelles a été globalement satisfaisante en dépit de quelques retards dans le calendrier de mise en place. Ainsi, l'évaluation du FMI a permis de mesurer les avancées économiques de Madagascar, après la reprise des relations avec le FMI et notamment depuis la mise en œuvre du programme FEC, en matière de croissance économique, de gestion des finances publiques, de politique monétaire et de change.

La mission du FMI s'est achevée le 23 mars 2017. Toutefois, il reste 3 points sur lesquels les services du FMI attendent des clarifications et des informations complémentaires afin de pouvoir compléter les conclusions de la mission. Il s'agit, en premier lieu, de l'évaluation définitive des impacts financiers des cataclysmes naturels en vue de recherche de leurs financements dans le budget et auprès des partenaires techniques et financiers. Le second point concerne le plan d'affaires de la Jirama afin de pouvoir apprécier les mesures de restructuration de la société, l'ampleur des réductions des coûts et de l'amélioration des recettes, en vue d'évaluer les besoins réels de financement. Le troisième point est le dossier Air Madagascar, à savoir les négociations de partenariat stratégique et le protocole d'accord, les financements nécessaires à l'apurement du passif d'Air Madagascar par l'Etat ainsi que leur mode de financement.

Par ailleurs, la revue du programme a donné l'opportunité de dégager les perspectives et de mesurer les risques macroéconomiques inhérents au contexte socio-économique de Madagascar.

A cet égard, un projet de loi de finances rectificative sera soumis au Parlement au cours de la première session parlementaire de mai 2017. Ce projet prendra essentiellement en considération les dépenses sociales d'urgence et de réhabilitation liées aux catastrophes naturelles dont l'évaluation définitive est en cours d'examen au niveau du gouvernement. Une subvention additionnelle sera accordée par l'Etat au profit de la Jirama en raison de la sécheresse. Les nouveaux dirigeants de la Jirama auront l'obligation d'établir, au début avril 2017, un plan d'affaires qui visera notamment l'équilibre opérationnel d'ici 2020 et l'objectif de zéro subvention en 2020.

En résumé, le programme de réformes économiques appuyé par la FEC se déroule normalement avec la poursuite des réformes structurelles et la prise de mesures adéquates en vue d'atténuer les risques économiques et budgétaires liés à ces facteurs de vulnérabilité.

Le rapport de la mission sera présenté au Conseil d'Administration (CA) du FMI vers le début du mois de juin 2017, pour examen et décision, et le décaissement de la prochaine tranche de la FEC interviendra après décision du CA.

Patrick IMAM, Représentant résident du FMI à Madagascar :

Si la réunion du Conseil d'Administration du Fonds se tient au mois de Juin tel que prévu dans le calendrier initial, et si ce dernier donne son approbation aux conclusions de la première revue de la facilité élargie de crédit (FEC) ainsi que des consultations au titre de l'Article IV, le décaissement de la seconde tranche, de plus ou moins 45 millions de dollars, aura lieu au mois de Juin. Toutefois, pour que cela se réalise, il faudrait qu'à la fin des réunions de printemps du FMI et de la Banque Mondiale, qui a eu lieu fin-Avril à Washington, les autorités ainsi que l'équipe technique du Fonds parviennent à un accord concernant les trois points, qui demeurent en suspens à la fin de la mission, qui ont empêché cette dernière de conclure la première revue de la FEC. Les trois points étant la JIRAMA, Air Madagascar et les impacts du cyclone Enawo qui a touché le pays au début du mois de Mars.

Les différentes catastrophes naturelles qui ont successivement touché Madagascar depuis la fin de l'année dernière vont affecter l'exécution budgétaire de cette année, dans le sens où l'Etat aura à prendre en charge les impacts de ces aléas. Ces impacts se traduisent notamment en des transferts additionnels à la compagnie JIRAMA, dû à la sécheresse et le besoin d'utiliser plus de diesel que prévu pour faire face au manque d'hydroélectricité, et des dépenses supplémentaires à la fois humanitaires, pour la prise en charge des personnes affectées par le cyclone, mais également de reconstruction suite aux énormes dommages causés sur les infrastructures.

Une fois l'évaluation des besoins réalisée, il s'agit pour l'Etat de trouver les moyens de financements correspondants. Les moyens en question pourraient être une augmentation des recettes, ou un réaménagement des dépenses au profit des lignes dans le besoin et au détriment d'autres lignes de dépenses ou encore il peut s'agir d'emprunts ou bien une combinaison de tous. La magnitude de chaque mesure dépend à la fois des besoins, des possibilités mais aussi des priorités de l'Etat ainsi que des impératifs de maintien de l'équilibre macroéconomique. Dans le cas de la JIRAMA, par exemple, le ministre des Finances a déjà annoncé une combinaison d'augmentation de recettes et de réaménagement de dépenses avec pour priorité de ne pas toucher aux dépenses sociales pour que les engagements vis-à-vis du programme soutenu par la FEC ne soient pas remis en cause.

Par ailleurs, pour que le Conseil du Fonds procède à l'examen des conclusions de la première revue et des consultations au titre de l'article IV, il faudrait que les autorités puissent apporter à l'équipe technique, l'assurance de financement requis pour financer (i) les transferts additionnels dont la JIRAMA a besoin pour faire face aux effets de la sécheresse ; (ii) le financement dont la compagnie Air Madagascar a besoin pour régler les dettes contractées dans le passé et permettre ainsi au partenariat stratégique avec la compagnie Air Austral de se concrétiser ; et (iii) les dépenses additionnelles occasionnées par le cyclone Enawo. Il est important de régler toutes ces questions de financement car les règles du FMI font qu'on ne peut décaisser si le budget n'est pas financé sur les douze mois à venir.

Les informations sur les dépenses additionnelles générées par les catastrophes naturelles sont importantes dans la mesure où leur magnitude ainsi que leurs moyens de financement respectifs peuvent avoir des répercussions négatives sur le plan macroéconomique, que ce soit sur le budget ou la balance des paiements, et doivent donc être bien gérées. D'où l'intérêt que porte le Fonds sur ces questions, étant donné qu'il est garant de la stabilité macroéconomique de ses pays membres. S'il ya un impact important des catastrophes naturelles sur la balance des paiements par exemple, on pourrait aussi imaginer un appui additionnel du Fonds dans le décaissement de la FEC. Par ailleurs, une mauvaise prise en charge de ces dépenses pourrait faire déraiser la mise en œuvre du programme économique soutenu par la FEC et retarder les effets des réformes qui y sont associées. Cela pourrait aussi avoir des conséquences sur le plan financier avec le retard au niveau des décaissements des différentes tranches. Et finalement, cela pourrait impacter les autres partenaires techniques et financiers qui pourraient retarder leurs décaissements respectifs s'ils n'ont pas l'assurance suffisante sur l'équilibre macroéconomique.

❖ CABINET-MFB



RÉUNIONS DE PRINTEMPS À WASHINGTON

Evaluation du FEC bouclée et trois accords de financements signés



SPRING MEETINGS
2017 | WASHINGTON DC
WORLD BANK GROUP
INTERNATIONAL MONETARY FUND

1000 représentants de Gouvernements, de la société civile, du secteur privé, des médias et des universitaires ont participé aux réunions de printemps organisées par le Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque Mondiale à Washington, du 18 au 23 avril 2017.



Plusieurs réunions bilatérales étaient au programme de la Délégation malgache, dans le cadre des rencontres annuelles initiées par les institutions de Breton Woods. D'une manière globale, les discussions tenues lors de cet événement ont tourné autour de questions liées à la famine, à la fragilité et au développement des infrastructures. Pour Madagascar, il s'agit de thématiques d'actualité. En effet, en ce qui concerne les acquis durant cette mission, la Grande-île a pu signer trois accords de financement d'un montant de 182,85 millions USD, soit près de 585,12 milliards d'Ariary avec la Banque Mondiale, en faveur du développement du pays. Lors de la cérémonie de signature, la partie malgache était représentée par le Ministre des Finances et du Budget, Gervais RAKOTOARIMANANA, et la Banque Mondiale par son Directeur des Opérations pour Madagascar, Mozambique, Seychelles, Comores et Maurice, Mark LUNDELL. Ces financements font partie des 1,3 milliards USD d'engagement annoncé par la Banque Mondiale, pour les trois années à venir. « Une fois de plus, nous sommes très heureux de marquer notre soutien au développement de Madagascar en signant ces trois accords qui cherchent à aider le gouvernement à mieux cibler ses politiques de développement et donner plus d'opportunités aux paysans et pêcheurs malgaches », a affirmé Mark LUNDELL, lors de la cérémonie de signature.



Délégation malgache conduite par le Ministre des Finances et du Budget avec l'équipe de la Banque Mondiale
SPRING MEETINGS 2017 - 20 avril 2017 - Washington DC

Trois programmes pour le développement

L'appui de la Banque Mondiale dans le cadre de ces accords de financement concerne le développement agricole, la pêche durable et l'amélioration des données statistiques disponibles. Pour le secteur agricole, le PADAP ou Projet Agriculture par une Approche Paysage, financé à hauteur de 78,7 millions USD, bénéficie d'une contribution de la Banque Mondiale dont un accord de prêt d'un montant de 65 millions USD (48 millions DTS) et un don du Fonds Mondial de l'Environnement de 13,7 millions USD. Ce projet permettra d'augmenter l'accès aux services d'irrigation améliorés et aux intrants agricoles; de renforcer la gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages ciblés par les acteurs locaux; et d'offrir des interventions immédiates et efficaces en cas de crise ou d'urgence éligible. Les bénéficiaires du projet PADAP sont les ménages vivant dans les Régions SAVA, Analanjirifo, Sofia et Boeny.

Le deuxième projet, dénommé SWIOFish2, d'un montant total de 74,15 millions USD, dont un prêt de 65 millions USD de la Banque mondiale, concerne surtout les zones ultra-prioritaires, telles que les régions de Diana, d'Analanjirifo, de Melaky, d'Atsimo-Atsinana et d'Androy. Ce projet a comme objectif, l'amélioration de la gestion des pêcheries prioritaires au niveau national, régional et communautaire; ainsi que l'amélioration de l'accès des pêcheurs ciblés aux activités alternatives. Notons qu'à Madagascar, la pêche contribue à 7% du Produit intérieur brut (PIB) du pays, avec 213 millions USD de production annuelle. 800.000 personnes vivent de ce secteur et beaucoup d'entre elles sont issues des communautés les plus vulnérables et marginalisées, qui ne possèdent pas de terrain.

Le troisième projet, dénommé STACAP ou Projet de Renforcement des Capacités Statistiques, concerne l'amélioration des statistiques du pays. Avec un accord de prêt d'un montant de 30 millions USD de la part de la Banque mondiale, ce projet va permettre à l'INSTAT (Institut National de la Statistique) d'effectuer une réforme institutionnelle et un renforcement de capacité de leur capital humain afin de collecter, d'analyser et de diffuser des données statistiques en temps réel. A noter que le dernier recensement de la population et de l'habitat à Madagascar date d'il y a 24 ans. Pour le ministre des Finances et du Budget, Gervais RAKOTOARIMANANA, ces trois programmes financés par la Banque Mondiale apporteront de fortes contributions pour le développement de la Grande-île : « Le gouvernement de Madagascar que je représente à travers cette signature est heureux du partenariat avec la Banque mondiale qui concrétise son engagement pris lors de la Conférence des Bailleurs et des Investisseurs à Paris en décembre 2016. L'agriculture, la pêche, l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont capitales pour le développement du pays puisque plus de 80% de la population dépendent de ces secteurs pour leur survie. En outre, comment avoir une bonne planification de développement sans des statistiques fiables et à jour? Les accords de financement signés ce jour marquent une fois de plus la volonté de la Banque mondiale et du gouvernement à travailler ensemble pour mettre fin à la pauvreté à Madagascar ».

De bonnes performances confirmées par le FMI

Les discussions avec les représentants du FMI ont également porté leurs fruits, durant les Réunions

de printemps à Washington. Pour Madagascar, le grand enjeu concerne le bouclage de la première évaluation de la FEC (Facilité Elargie de Crédit). Rappelons que lors de la première mission d'évaluation à Madagascar, les techniciens du FMI ont déclaré que les résultats de l'exécution du Programme économique ont été satisfaisants, grâce aux efforts entrepris dans la mise en œuvre des réformes sur la gestion des finances publiques, notamment sur l'amélioration des recettes et des dépenses. Cependant, ces experts ont demandé à avoir des informations relatives aux faits nouveaux, qui se sont produits à Madagascar. Durant les réunions de printemps, la délégation malgache et les techniciens du FMI ont abordé les trois points à éclaircir. Il s'agit des subventions supplémentaires qui pourraient être accordées à la Jirama, suite aux impacts de la sécheresse de cette année; des dépenses engendrées par les dégâts cycloniques; et de la situation des dettes de la compagnie Air Madagascar. Suite aux rencontres, la partie malgache, tout comme celle du FMI se montrent optimistes, quant au cas de Madagascar. L'évaluation sera fort probablement étudiée par le Conseil d'Administration du FMI, durant leur prochaine réunion prévue se tenir en juin.

❖ CABINET-MFB

Financements extérieurs :

Quatre accords de 122 millions d'Euros signés avec l'Union Européenne

La coopération entre Madagascar et l'Union Européenne s'intensifie davantage. Les deux parties ont signé quatre accords de financements le 27 avril 2017 à Antsiranana.



Photo - Communication CABINET-MFB

Un appui budgétaire pour l'exercice 2017 et des financements pour le développement rural à Madagascar : Ce sont les accords de financements signés par le Ministre des Finances et du Budget, Gervais RAKOTOARIMANANA, non moins Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (FED); et Antonio SANCHEZ-BENEDITO, Ambassadeur de l'Union Européenne à Madagascar. Ces conventions, signées en marge du cinquième Dialogue politique entre les dirigeants malgaches et les représentants de l'Union Européenne, comprennent en effet, 50 millions d'Euros attribués au Programme d'Appui au Financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives dans le Nord de Madagascar (AFAFI-Nord); 40 millions d'Euros dédié au Programme de Renforcement Institutionnel vers le Développement de la Résilience Agricole (RINDRA); 30 millions d'Euros d'appui budgétaire pour l'exercice 2017; et 2 millions d'Euros pour la Facilité de Coopération Technique. Pour les programmes AFAFI-Nord et RINDRA, la durée de mise en œuvre opérationnelle s'étalera sur six mois, à partir de la date de mise en vigueur. « Le secteur de l'agriculture est l'un des secteurs stratégiques et prioritaires pour le développement économique du pays. L'appui au développement de ce secteur garantit une création d'emplois décents et productifs. Pour le cas de Madagascar, dont 85% de la population sont classifiées dans le secteur primaire, les deux programmes AFAFI-Nord et RINDRA vont assurer le développement rural de la Grande-Ile. Les deux autres conventions concernent l'Appui budgétaire au titre de l'exercice 2017 et la Facilité de coopération

sur le renforcement de capacité du capital humain », indique le ministre Gervais Rakotoarimanana.

Le Programme AFAFI-Nord :

Celui-ci concernera les régions Diana, Sava et Analanjirifo; et vise à renforcer et à moderniser l'agriculture qui devra être durable, inclusif et performant. Il vise une amélioration de la gouvernance du secteur agricole, l'augmentation des revenus des ménages, l'amélioration de la sécurité alimentaire, en vue de renforcer la lutte contre la pauvreté. D'autres régions du centre et du Sud du pays pourront également bénéficier très bientôt de projets du même type.

Le Programme RINDRA :

L'objectif de ce Programme consiste à mettre en place un outil financier permettant aux producteurs ruraux d'accéder à des financements et services de proximité, à travers le Fonds de Développement

Agricole (FDA) et le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA). Dans ce cadre, le Programme vise à assurer l'opérationnalisation des institutions publiques et parapubliques du secteur Agriculture - Elevage - Pêche - Environnement (AEPE). Plusieurs actions ont déjà été menées dans ce cadre si l'on ne cite que la mise en œuvre de la Politique nationale de la canne à sucre, l'appui au secteur des ressources halieutiques, la gestion collaborative des parcs nationaux, etc. Par ailleurs, les deux autres conventions concernent l'appui budgétaire au titre de l'année 2017, qui permettra d'améliorer la qualité des services publics pour la population; et la facilité de coopération technique qui permettra de renforcer le capital humain. En somme, ces conventions de financement illustrent et renforcent le renouvellement et la pérennité de la coopération entre l'Union Européenne et Madagascar.

❖ CABINET-MFB

Soanierana Ivongo - Vahibe :

14 millions USD de la part du Fonds Saoudien pour le Développement

Une route entretenue et praticable présente un avantage conséquent pour le développement économique d'un pays. En ce sens, le Fonds Saoudien pour le Développement (FSD) n'a pas hésité à prêter main forte au Gouvernement Malagasy pour la réhabilitation du tronçon reliant Soanierana Ivongo vers Vahibe.



Photo - Communication CABINET-MFB

14 millions USD, tel est le montant de l'accord de prêt émanant du Fonds Saoudien pour le Développement pour la réhabilitation de la route nationale N°5 reliant Soanierana Ivongo à Vahibe. Le projet comporte la réhabilitation d'une route nationale d'une longueur de 75,6 km avec 6 km de largeur et 1,5 m d'accotement de part et d'autre. Il y aura également la construction de 7 ponts d'une longueur totale d'environ 7820 mètres linéaires, et l'acquisition d'une station mobile de pesage aux normes internationales pour le contrôle des charges à l'essieu.

Le montant total de la réhabilitation de ce tronçon reliant Soanierana Ivongo à Vahibe, s'élève à 83,85 millions USD. Toutefois, le financement de ce projet est un modèle de coopération entre les bailleurs de fonds. D'ailleurs, cinq bailleurs de

fonds cofinancent ce projet avec l'Etat Malagasy. En effet, le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) finance à hauteur de 12,8 millions USD; 30 millions USD proviennent du Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement. Par ailleurs, la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique participe à hauteur de 10 millions USD, tandis que le Fonds Saoudien pour le Développement finance pour un montant de 14 millions USD. En ce qui concerne la contribution de l'Etat Malagasy, le montant s'élève à 7,05 millions USD.

Le projet routier « Soanierana Ivongo - Vahibe » va contribuer fortement à l'essor économique ainsi que l'amélioration du réseau routier de la partie Nord-Est de la Grande Ile. D'ailleurs, le Ministre des Finances et du Budget n'a pas manqué de mentionner l'avantage économique de cette

réhabilitation dans son allocation. « Le coût d'acheminement des produits de rente tels que la vanille et le girofle va baisser énormément grâce à cette réhabilitation. (...) La réhabilitation de ce premier tronçon va contribuer au développement au désenclavement de la région », a-t-il indiqué. La signature de l'accord de prêt entre le Gouvernement Malgache, représenté par le Ministre des Finances et du Budget, Gervais RAKOTOARIMANANA et le Fonds Saoudien pour le Développement, représenté par le Chef de la Délégation, Son Excellence Fawzi ALSAUD s'est tenue le vendredi 05 Mai 2017 dans les locaux du Ministère des Finances et du Budget.

❖ CABINET-MFB

GLOBAL MONEY WEEK

Renforcer l'éducation financière pour tous

GLOBAL MONEY WEEK

Plus de 100.000 jeunes devront être sensibilisés sur l'éducation financière, pour cette année, d'après la CNFI (Coordination Nationale de la Finance Inclusive). Cet objectif ne sera pas difficile à atteindre, avec le grand succès du nouveau clip vidéo de Bolo, l'artiste du « Clash Info ». Sa chanson, qui résume l'éducation financière, a été lancée lors du Global Money Week, célébré à Madagascar du 27 mars au 2 avril 2017. Pour sa part, le Ministre des Finances et du Budget, Gervais RAKOTOARIMANANA, a martelé qu'il faut entreprendre plus d'efforts pour l'inclusion financière. « *L'enquête Finscope effectuée l'année dernière démontre des résultats à tendance négative en matière d'inclusion financière. Bien que 59% de la population aient accès aux services financiers dont 12% ont intégré le système bancaire et 19% ont rejoint les institutions de microfinance et assurances ; il reste encore 41% de la population à sensibiliser. En effet, seulement 2 % d'adultes font des emprunts bancaires contre 6% qui contractent des crédits auprès des usagers informels. Ainsi, l'inclusion financière à Madagascar reste un grand défi à relever, raison pour laquelle, nous nous engageons fortement sur la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière* », a noté le Ministre dans son discours,

lors de l'ouverture de la célébration de la Semaine mondiale de l'argent, au Plan Anosy.

Diverses activités au programme

Pour la deuxième fois, le « Global Money Week » a été célébré à Madagascar. Pour l'édition de cette année, des manifestations et animations ont été organisées, dans six villes du pays. Les organisateurs ont collaboré avec 32 établissements scolaires et universitaires dans les villes de Behenjy, Ambatolampy, Ambohimandroso, Antanifotsy, Antsirabe et Antananarivo. Durant la semaine de célébration, 4000 enfants et jeunes ont été directement ciblés à travers des séances de sensibilisation, des visites dans 12 institutions financières et dans 4 entreprises privées. Ces diverses activités devraient contribuer à améliorer l'inclusion financière à Madagascar. Ailleurs, dans cette même optique, 123 autres pays ont également célébré cette semaine mondiale de l'argent, initié par la CYFI (Child & Youth Finance Internationale).

❖ CABINET-MFB

« ...l'inclusion financière à Madagascar reste un grand défi à relever, raison pour laquelle, nous nous engageons fortement sur la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière »



Place aux JEUNES

Deux élèves du CEG Antanimbarinandriana Antananarivo, ont représenté les jeunes, durant les cérémonies officielles d'ouverture et de clôture de la célébration du Global Money Week à Madagascar. Ces porte-paroles ont émis une requête, qui a été satisfaite par le Gouvernement, d'après l'annonce faite par le Ministre Gervais RAKOTOARIMANANA, lors de la clôture de l'événement.



Holy Lalaina RAZAFINDRAINIBE

classe de 3^{ème} au CEG Antanimbarinandriana

La célébration du Global Money Week aide beaucoup les jeunes et les enfants à bien gérer leurs argent. Dans cette gestion, il faut se fixer des objectifs. Durant la célébration, nous avons fait une visite au sein de la banque BFV-SG. On nous a expliqué que les placements produisent des intérêts qui pourraient être considérables, si on n'y touche pas pendant un certain temps. En outre, l'éducation financière nous apprend à prévoir l'avenir et à anticiper les besoins.

La bonne gestion de l'argent ne veut pas dire que l'on se lance forcément dans l'austérité et réduire à tout prix les dépenses. La base de l'éducation financière consiste surtout à apprendre, épargner et gagner. Lorsque j'ai expliqué cela à mes amis, ils sont très intéressés et convaincus des avantages que l'on peut tirer de la bonne gestion de l'argent. La sensibilisation des jeunes et des enfants doivent donc se poursuivre.

Tsinjo Andrandraina Miranto RAVELOARISON

classe de 6^{ème} au CEG Antanimbarinandriana

Nous avons demandé à ce que l'on inclue l'éducation financière dans les programmes scolaires. Les enfants doivent être concernés par les sensibilisations et les actions pour l'inclusion financière, afin qu'ils puissent apprendre à gérer leurs moyens et à préparer leur avenir. Nous avons appris beaucoup de choses durant la célébration du Global Money Week. Nous avons demandé à ce que l'événement se tienne tous les ans.

Pour économiser l'argent, il faut le préserver. Cela implique qu'il faut respecter les billets, ne pas les froisser ni les salir. Mais il faut également savoir épargner et ne pas dépenser n'importe comment. Pour moi, il ne faut utiliser les épargnes que lorsqu'elles arrivent à une certaine somme pour pouvoir servir à quelque chose de concret.



« NY MAHASOA ALOHA VAO NY MAHAFINARITRA », de l'artiste BOLO. Un clip dédié à la sensibilisation des jeunes sur l'éducation financière.

➤ Disponible sur la chaîne Youtube-Communication MFB

UNE NOUVELLE ÈRE POUR LA LOI DE RÈGLEMENT

ANNEE 2017 :

Selon la LOLF de 2004, le projet de loi de règlement (PLR) qui clôt un exercice budgétaire doit être déposé auprès de l'Assemblée Nationale au cours de la première session de la deuxième année qui suit l'exécution du budget concerné, donc, au plus tard au mois de Mai (N+2). La réalité est, cependant, toute autre, car bien souvent, l'adoption de cette Loi accuse un certain retard dont les conséquences sont considérables. Conscient des enjeux de taille présentés par le vote à temps de la Loi de règlement, le MFB, à travers la Direction Générale du Budget, décuple ses efforts pour assurer la célérité des travaux d'élaboration du PLR.

Le vote de la Loi de Règlement dans les délais requis, garant d'une bonne gestion des finances publiques, ouvre la voie au financement

À la fin de chaque exercice, la Loi de Règlement (LR) arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État ainsi que le résultat financier qui en découle. Elle décrit, par ailleurs, les opérations de trésorerie et ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget. Il s'agit d'un document soumis à l'approbation de l'Assemblée Nationale, servant à cette Institution de contrôler l'usage des deniers publics.

Contrairement à la LFI ou la LFR, son importance demeure encore méconnue. Ce type de contrôle constitue, cependant, un moyen incontournable pour garantir la bonne gouvernance en matière de gestion des finances publiques, en permettant de connaître les engagements effectivement pris pour la concrétisation des programmes gouvernementaux. Comme la bonne gouvernance figure parmi les conditionnalités des bailleurs de fonds pour l'octroi de financements, l'adoption à temps de la LR s'avère, de ce fait, être plus qu'indispensable.

Par ailleurs, elle permet d'améliorer la prévision dans la Loi de Finances, en servant d'outil d'aide à la décision pour la projection budgétaire future, grâce à l'identification des bonnes et des mauvaises pratiques des années antérieures.

La Direction Générale du Budget (DGB) en action pour assurer la célérité des travaux d'élaboration du PLR

La DGB a priorisé les travaux relatifs à l'accélération de la production du PLR et a mobilisé à cet effet toutes les ressources nécessaires. L'objectif final est de respecter le calendrier légal prescrit. Appuyé par la Banque Africaine du Développement, un projet d'appui technique à l'élaboration des LR a été aussi

initié dans le cadre du Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle. Toujours dans le souci de respecter le cadre légal, plusieurs problèmes ont été résolus au niveau de la Cellule Technique Chargée de l'Arrêté des Comptes Publics, composée des représentants de la DGB, la Direction Générale du Trésor et la Cour des Comptes.

Etat d'avancement des Lois de Règlement : tous les retards rattrapés

Ces efforts de rattrapage, particulièrement félicités par les organes de contrôle, les parlementaires et la presse, ont porté leur fruit. Les résultats sont en effet perceptibles car à partir de l'année 2014, huit (08) lois ont été adoptées durant les 3 années consécutives. À titre de rappel, les LR de 2007 et de 2008 ont été votées en 2014, celles de 2009 à 2011 en 2015 et celles de 2012 à 2014 en 2016.

Quant à l'année 2017, elle marque un grand pas franchi vers le renforcement de la redevabilité. En effet, le délai imposé par le législateur devrait être scrupuleusement respecté. Le PLR de 2015 a été transmis le 28 Janvier 2017 auprès de la Cour des Comptes et sera déposé à l'Assemblée Nationale lors de la première session parlementaire ordinaire.

La DGB maintiendra ce bilan positif

Dans le but de toujours asseoir la bonne gouvernance dans la gestion des deniers publics, et pour un environnement financier plus sécurisé et transparent, la DGB continuera de fournir les efforts nécessaires non seulement pour assurer la confection à temps de ladite loi mais aussi pour rendre exhaustives et sincères les informations contenues dans ces documents budgétaires, tout en assurant sa large diffusion à toutes les parties intéressées.

❖ DGB



Photo : Communication DGB

INTERVIEW

Le SIIGFP fait peau neuve

Dans le cadre de la réforme et la modernisation de l'administration du Ministère des Finances et du Budget, la Direction Générale du Budget a procédé à la mise à jour du Système Intégré Informatisé de la Gestion des Finances Publiques ou SIIGFP opérationnel depuis le 02 janvier 2017. Herimalala Rajaomandroso, chef du service d'Administration des données et de la statistique budgétaire, en charge de rendre cet outil opérationnel répond à nos questions.

M. RAJAOMANDROSO Herimalala
 Chef de Service de l'Administration des Données et de la Statistique Budgétaires /
 Direction de la Synthèse Budgétaire

1. Pouvez-vous nous présenter en bref ce nouvel outil SIIGFP ?

Le SIIGFP est un outil de gestion qui simplifie les procédures de la comptabilité par l'informatisation, permettant un meilleur suivi de la trésorerie et de l'exécution budgétaire. Il est utilisé par les administrateurs des institutions et ministères ainsi que les différents démembrés de l'État tout au long des étapes de l'exécution budgétaire. Cet outil est sous la responsabilité de la Direction de la Synthèse Budgétaire, au niveau de mon service, celui de l'Administration des données et de la statistique budgétaire (SADSB). C'est un outil évolutif en fonction des besoins des utilisateurs pour faciliter les procédures d'exécution budgétaire. Ainsi, sa dernière version qui a été lancée en début d'année est une étape intermédiaire de plus vers la dématérialisation des tâches et procédures, principal objectif entrant dans la réforme.

2. Un rappel du fonctionnement et des étapes de l'utilisation du SIIGFP ?

Le SIIGFP est utilisé par différents acteurs budgétaires au fil du circuit de l'exécution budgétaire, à partir de l'élaboration du budget, jusqu'à son exécution, celui des dépenses et des recettes, en passant par la comptabilité. À chaque étape du circuit, chaque acteur a un rôle défini et doit intégrer ses actions dans l'outil pour qu'il n'y ait aucune perte de données.

3. Quels sont les principaux changements apportés à cet outil ?

Aujourd'hui, le SIIGFP est dans sa version la plus complète dans sa fonctionnalité. Les données du SIIGFP sont plus sécurisées car ne sont modifiables que par les acteurs qui sont responsables des engagements et des données qu'ils ont intégré. Il n'y a donc plus possibilité de confusion dans les rôles et tâches de chaque agent et acteur budgétaire. C'est ainsi par exemple que le rôle de l'ordonnateur qui est celui de la gestion et au contrôle du respect des règles budgétaires n'empiéteront plus sur celui de l'opérateur de saisie qui intégrera les opérations dans l'outil pour transmission vers l'étape suivante. L'une des innovations apportées par cet outil est aussi l'informatisation de la nomination des acteurs budgétaires, ce qui accélère les procédures d'exécution budgétaire.

4. Qu'en est-il du problème d'accessibilité à l'outil que rencontrent les utilisateurs ?

Il est vrai que le SIIGFP connaissait des problèmes de saturation à cause de la lenteur de l'outil, ce qui entraînait l'instabilité de la situation des différents engagements et autres tâches. Du fait que c'est une application accessible par intranet, le principal problème se situait dans son accessibilité et sa maniabilité. Notre service s'est attelé à fluidifier le réseau intranet sur lequel l'outil est accessible en allégeant au maximum l'application. D'autant plus que la DSI procède aujourd'hui à la migration vers une plateforme internet du data center pour une meilleure stabilité et accessibilité du SIIGFP. La connexion à l'outil dépendra donc désormais du réseau internet.

5. Deux mois après son lancement, peut-on évaluer l'impact des changements apportés sur cet outil ?

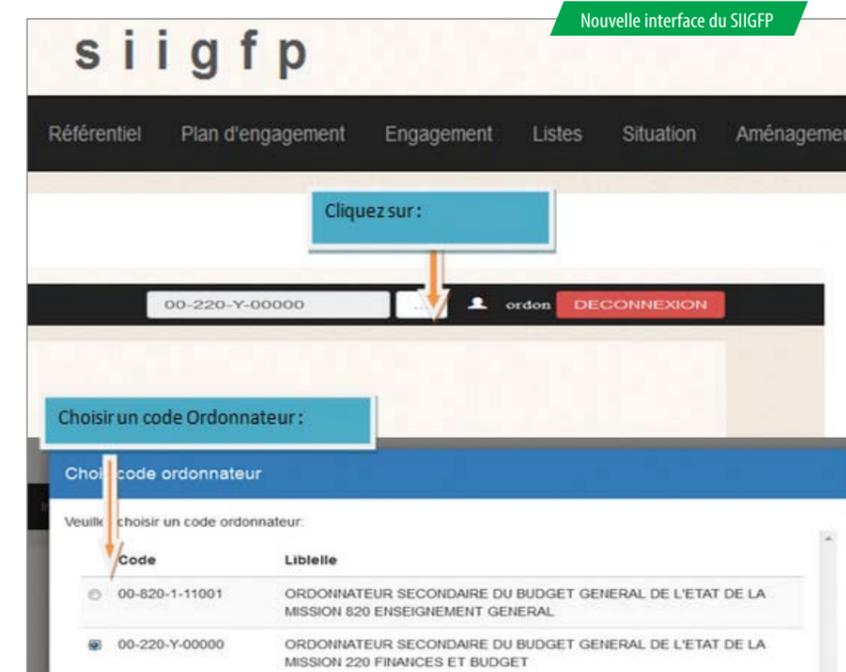
Après le lancement du SIIGFP amélioré en début d'année, des vagues de formations ont été entamées afin de faciliter l'assimilation par ses utilisateurs.

Aujourd'hui, on peut dire que l'outil est en bon état de marche, nous ne rencontrons plus que des problèmes de prise en main qui disparaîtront au fil des habitudes. Les problèmes de saturations ne sont plus qu'occasionnels, et se sera totalement réglé avec la mise en réseau sur internet.

6. Quelles sont les autres perspectives de réformes et d'amélioration sur cet outil ou au niveau de votre département ?

Je rappelle ici que l'amélioration du SIIGFP entre dans la réforme entamée qui est la dématérialisation des activités dans l'exécution, afin de faciliter les procédures. Nous travaillons aussi à affiner l'outil et permettre ainsi de mieux définir le rôle de chacun. Le guide d'utilisateurs du SIIGFP sera disponible en ligne sur la page de l'application pour aider son assimilation. Mais le service de la SADSB reste disponible pour toute assistance au 032 11 081 61 ou au 034 05 542 07.

❖ DGB



dossier

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES :

Vers la dématérialisation des opérations du Trésor Public

La dématérialisation est un changement de méthode de travail visant à transformer les flux de documents papiers, ainsi que les traitements qui leur sont appliqués, en flux numériques gérés de manière automatisée.

Il existe deux procédés de dématérialisation susceptibles d'être mis en œuvre. Il s'agit, en premier lieu, de la dématérialisation native intervenant depuis le début jusqu'à la fin du processus. Celle-ci permettra, par exemple, à l'Administration publique de ne plus utiliser de documents papiers depuis le lancement de la commande publique jusqu'à la phase de paiement du créancier, en passant par

les phases d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses.

Il y a, en second lieu, la dématérialisation a posteriori. Elle intervient en cours de process en transformant les documents papiers introduits dans le circuit en version numérisée par le biais de scannérisation, de re-saisie informatique...

Dans l'optique d'une sécurisation accrue de la gestion des deniers publics, de la lutte contre la corruption et de l'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers, la dématérialisation fait partie des chantiers de réformes menés actuellement par le Trésor Public.



Photo : Communication DGT

“ La généralisation des moyens de paiement dématérialisés entrainera certainement une réduction équivalente, voire supérieure, des charges budgétaires ”

➤ Les risques de falsification et de corruption réduits

La gestion quotidienne de volume considérable de papiers, dont la mise en circulation et le suivi font intervenir un certain nombre de personnes (agents des services publics, usagers de l'Administration), entraîne d'importants risques de fraude et de corruption préjudiciables aux finances publiques. A titre d'illustration, le réseau comptable du Trésor avait traité en 2016 près de deux millions de titres de règlement (bons de caisse soldes et pensions confondus) pour un montant global d'environ 859 milliards MGA.

En matière de chèques-carburant et lubrifiant (CCAL), le constat est le même. En 2015, dernière année d'utilisation exclusive des CCAL avant le basculement vers le Système de Paiement Electronique de Carburant et Lubrifiant (SPECL), le Trésor Public avait mis en circulation 105.125 carnets de chèques carburant et lubrifiant, soit un traitement manuel de plus de deux millions de feuillets de chèque dans l'année.

Afin de maîtriser les risques de paiement indus liés aux tentatives de falsification des CCAL, les services du Trésor ont été obligés de vérifier manuellement feuillet par feuillet les chèques transmis à leur niveau par les compagnies pétrolières aux fins de règlement des factures correspondantes. Les tâches y consacrées ont non seulement été fastidieuses mais coûteuses en temps et en ressources. De leur côté, les compagnies pétrolières, confrontées aux mêmes problèmes et risques, ont été de plus en plus réticentes à accepter les CCAL auprès de leur stations d'essence. Cette situation a amené le Trésor Public à adopter un nouveau moyen de paiement dématérialisé des dépenses en carburant et lubrifiant des services administratifs à partir de 2016, en l'occurrence la carte de paiement électronique FANILO. A ce jour, aucune fraude n'a été détectée, les transactions sont traçables en temps réel, les modalités d'établissement des factures sont facilitées, les délais de traitement et de mise en paiement des factures sont notablement réduits au niveau des comptables payeurs.

➤ Les contraintes financières et matérielles allégées

En vue d'honorer les grandes échéances de paiement, notamment en matière de solde et de pension, le réseau comptable du Trésor se doit d'assurer ses opérations d'approvisionnement de fonds à temps et dans de conditions minimales de sécurité. Les transports de fonds s'effectuent dans la majorité des cas par voie terrestre. A cet effet, les coûts engendrés par ces opérations sont estimés à plus de 3 milliards MGA par an (location de

véhicules, carburant, indemnisation des convoyeurs de fonds, sécurisation des infrastructures...), nonobstant les coûts accessoires.

La généralisation des moyens de paiement dématérialisés entrainera certainement une réduction équivalente, voire supérieure, des charges budgétaires.

➤ Le système d'archivage amélioré

Dans l'exercice de sa fonction comptable, le Trésor Public, à travers ses postes comptables, est responsable de la conservation de toutes les pièces justificatives de ses opérations. Il a également l'obligation de les envoyer régulièrement auprès des juridictions financières en charge du jugement des comptes publics.

Or, il faut savoir que le réseau comptable du Trésor compte actuellement plus de 120 postes comptables implantés sur tout le territoire. Parmi cette centaine de postes comptables, la Paierie Générale d'Antananarivo gère à elle seule un volume moyen de papiers évalué à 13 tonnes par an. Le système d'archivage implique à cet effet une organisation lourde et des infrastructures adaptées.

Compte tenu des moyens limités à disposition, la dématérialisation des activités représente à terme une nécessité mais non une simple

tendance à la modernisation des méthodes de travail en fonction de l'évolution des technologies. D'autant plus que les opérations de l'Etat seront indubitablement appelées à augmenter en nombre et en complexité.

➤ Vers la dématérialisation native

Les activités de dématérialisation a posteriori bien que nécessaires ne sont pas suffisantes. Elles devraient mener vers une dématérialisation native pour l'accompagnement des réformes visant à la bonne gouvernance des finances publiques.

Dans cette perspective, le Trésor Public a initié une étude de faisabilité de dématérialisation du traitement de la chaîne de dépenses financée par le Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle (PAGI). Elle traite des différents aspects de la dématérialisation du process de la dépense : orientation stratégique, cadre juridique, évolution du mode de traitement des métiers de l'exécution budgétaire, structures de mise en œuvre, architecture technique, sécurité et authenticité des informations, calendrier...

❖ DGT



Photo : Communication DGT



Tiana Rajaonarivony Ramanoeel

Directeur de la Comptabilité Publique (DCP)



“La dématérialisation améliore la gouvernance financière”

Où en est actuellement le Trésor Public dans la dématérialisation de ses procédures et opérations ?

Sur le plan de l'organisation comptable, en toile de fond du projet d'unification des caisses de la Paierie Générale d'Antananarivo et de la Recette Générale d'Antananarivo opérationnel en 2016, le Trésor Public a mis en place un système « cash box » devant permettre aux créanciers de toucher leurs dus auprès de n'importe quel poste comptable du Trésor sans que cela génère des transferts comptables des pièces justificatives en version papier.

En matière de dépense publique, nous avons procédé à la dématérialisation des moyens de paiement des dépenses en carburant et lubrifiant de l'Administration en utilisant la carte de paiement électronique dénommée « FANILO ». Le SPECL lancé au dernier trimestre 2015 a été complètement opérationnel et déployé au niveau national en 2016.

Le Trésor Public a aussi mis en place en 2016 une plateforme dénommée « e-VOY » laquelle permet aux créanciers de l'Administration de connaître la situation de leurs dossiers transmis au Trésor Public pour paiement : étape de traitement des mandats, date de visa ou de règlement, solde disponible sur carte « FANILO »... Ces informations peuvent être consultées sur la plateforme « e-VOY » ou par SMS sans recourir à des documents papiers.

Pour des impératifs de sécurisation des fonds publics en particulier, nous allons également dématérialiser à partir de cette année 2017 les

moyens de règlement des dépenses publiques en général : soldes, pensions, dépenses de fonctionnement hors solde, dépenses d'investissement. Il faut, à cet effet, préciser qu'en 2016, les dépenses de soldes et de pensions réglées en numéraire représentent près de 40% du montant total des soldes et pensions payées par le Trésor Public.

En matière de recette publique, le Trésor Public est étroitement associé à la mise en œuvre d'un projet initié et piloté par la Direction Générale des Impôts. Le projet consiste en la possibilité offerte

aux contribuables de faire leur déclaration fiscale et de régler leurs impôts synthétiques par mobile money. Une convention sur la question a déjà été signée avec le Groupe TELMA au mois de mars dernier.

Tout le monde est-il concerné par cette dématérialisation du paiement des dépenses ?

Ces nouvelles mesures sont subordonnées, en ce qui concerne les soldes et pensions, d'une part



Photo : Communication DGT

à l'existence d'établissements bancaires dans les localités de résidence des usagers concernés et d'autre part, à un montant seuil de 600 000 MGA en dessous duquel le mode de règlement en numéraire est toujours autorisé.

Pour les fournisseurs, prestataires et autres contractants de l'Administration publique, le mode de règlement par virement bancaire est obligatoire quel que soit le montant de leurs créances. En effet, afin de réduire les flux financiers hors circuit bancaire, favorable à la prolifération des activités informelles et/ou de blanchiment d'argent, nous estimons que tout contractant de l'Administration publique devrait être bancarisé.

Les nouvelles mesures, dont les modalités sont rappelées plus haut, se feront d'une manière progressive pour permettre aux usagers concernés du Trésor d'effectuer les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires de leur choix et d'accomplir les formalités administratives requises. Cette mise en œuvre progressive jusqu'à une date limite fixée par le Ministère des Finances et du Budget s'appliquera en particulier aux pensionnés. Dans tous les cas, la mesure de dématérialisation des moyens de paiement prise par texte réglementaire sera bien évidemment précédée de campagne de sensibilisation, d'information et de communication notamment par voie médiatique

Plus concrètement, quels sont les avantages apportés par la dématérialisation ?

Le recours à la dématérialisation contribue d'une manière globale à l'amélioration de la gouvernance des finances publiques. En effet, à l'aune des expériences que nous avons pu capitaliser jusqu'ici dans le cadre des projets évoqués plus-haut, la dématérialisation contribue (i) au respect de la réglementation applicable à l'opération dématérialisée par les intervenants dans le process, qu'ils soient du secteur public, du secteur privé ou des particuliers, (ii) à la transparence des informations avec la possibilité de connaître en

temps réel et directement les données et (iii) à la redevabilité dans la gestion des finances publiques.

Et en ce qui concerne le Trésor Public ?

Pour le Trésor Public, les avantages de la dématérialisation sont de divers ordres : gain de temps et de productivité, économie de coûts, maîtrise des risques financiers facilitation des échanges, des exploitations et du suivi des informations, ... Contrairement au processus habituel de contrôle manuel sur pièce, un système automatisé permet de disposer en temps réel d'informations exhaustives, traçables assurant un contrôle plus fiable.

La dématérialisation des moyens de paiement réduit par ailleurs le volume d'encaisse des postes comptables, diminuant d'autant les tentations, voire les détournements de fonds publics.

Certains usagers haussent le ton à cause de la dématérialisation des moyens de règlement des dépenses par virement bancaire ...

Dans toutes réformes, la résistance au changement est inévitable. Dans le cas présent, le changement de moyen de paiement n'est pas facile à accepter pour des motifs d'ordre financier, socio-culturel ou d'accessibilité aux services bancaires. L'essentiel est de communiquer et de convaincre les usagers du bien-fondé de la réforme.

Dans le cadre de la réforme, les usagers ont beaucoup à gagner en optant pour le mode de règlement par virement bancaire. Tout d'abord, le délai de paiement devient plus court. En effet, le circuit de contrôle et de délivrance des titres de règlement (avis de crédit ou bons de caisse) est plus allégé en matière de virement bancaire, de par le nombre de pièces à traiter et à contrôler entre autre.

Il ne faut pas non plus oublier l'aspect sécurité physique des créanciers. La perception à la caisse publique de sommes en numéraire pourrait exposer leurs bénéficiaires aux risques de vol, d'effraction,

voire de braquage, sans parler des contraintes diverses de déplacement, d'établissement des actes de procuration aux mandataires... En outre, les usagers pourront bénéficier de l'aspect concurrentiel des offres proposées par les banques de la place (produits bancaires, taux d'intérêt, confort de l'accueil...).

La dématérialisation des moyens de paiement pour le recouvrement des recettes publiques et le règlement des dépenses publiques peut de plus contribuer à l'expansion fiscale et à la lutte contre l'économie souterraine.

Après la mise en œuvre du mode de règlement des dépenses publiques par virement bancaire, quelle est la prochaine étape de la dématérialisation ?

Compte tenu du fait que le cadre juridique est mis en place à travers l'adoption de la loi sur l'émission de la monnaie électronique à la fin de l'année 2016, nous envisageons l'utilisation du mobile money pour le recouvrement des recettes publiques et le règlement de dépenses publiques. Ce moyen a l'avantage du coût abordable, de la facilité d'utilisation et d'une couverture géographique quasi-nationale.

Suite aux échanges avec les missions d'experts des partenaires techniques et financiers, les orientations dans l'utilisation du mobile money en tant que moyen de paiement dématérialisé pourront concerner dans un premier temps les bourses des étudiants universitaires étant donné que ces derniers sont plus réceptifs aux nouvelles technologies et les salaires des enseignants FRAM lesquels travaillent pour la plupart dans des localités éloignées non desservies par les services du Trésor et/ou des banques.

A noter que le paiement des compensations financières des transporteurs terrestres et le recouvrement des recettes communales au sein de la Commune Urbaine de Mahajanga par mobile money constituent des projets pilotes déjà opérationnels actuellement.

Enfin, l'extension des cartes de paiement électronique à d'autres natures de dépenses s'inscrit dans les perspectives de réforme envisagées au niveau du Trésor Public. En quelques mots, ce sont des cartes privatives permettant à leur titulaire de faire des retraits d'argent ou des règlements de factures.

Avec la dématérialisation des process et des moyens de paiement, les opérations financières d'encaissement et de décaissement réalisées par le Trésor Public connaîtront certainement une fluidité accrue impactant sur la trésorerie de l'Etat. Dans le cadre de projets distincts, le Trésor Public s'est attelé depuis un certain temps à la mise en place du compte unique du Trésor et à l'amélioration de la gestion de la trésorerie.



Photo : Communication DGT

SYSTEME DE PENSIONS À MADAGASCAR :

De nouvelles mesures prises

Comme dans de nombreux pays, la Caisse de Retraites Civiles et Militaires (CRCM) connaît depuis quelques années des difficultés. 420 milliards MGA par an, soit 35 milliards MGA par mois doivent être mobilisés pour le paiement des pensions. Dans le cadre du système de paiement de pensions par rapport à la Loi en vigueur actuellement, les cotisations des Agents en service sont utilisées pour le paiement des pensionnés (retraités, veuf et orphelins). Pourtant, ces cotisations s'avèrent insuffisantes. L'Etat se voit ainsi dans l'obligation d'injecter chaque année une subvention pour renflouer ces caisses. Le montant injecté est passé de 97 milliards MGA en 2013 à 250 milliards MGA en 2015, pour atteindre les 290 milliards MGA cette année. Le revirement de situation en matière de recrutement dans l'Administration publique est une des causes de ce déficit. En effet, entre 1970 et 1982, un recrutement massif de fonctionnaires a été réalisé. Cette étape était suivie ensuite d'un gel d'effectif dans les années 1990. Le nombre des cotisants était en baisse alors que les nombreux Agents recrutés entre 1970 et 1980 sont partis à la retraite.



Photo : Communication DGGFPE

des établissements à caractère administratif et des CTD sur les droits des Agents.

En effet, le paiement de ces cotisations par ces entités connaît des retards. Cela engendre des arriérés qui pénalisent non seulement les caisses de retraite, mais également les ayants-droits. La part individuelle des Agents est retenue

convenu qu'un calendrier de paiement échelonné des arriérés sera élaboré pour chaque entité.

Avant d'entamer les réformes paramétriques proprement dites du système de pension, d'autres mesures transitoires ont été prises pour réduire le déficit des caisses de retraite. Aussi, le Conseil du Gouvernement a-t-il adopté en début d'année, trois Décrets relatifs au système de maintien en activité et à la révision des taux de cotisations à la Caisse de Retraites Civiles et Militaires et à la Caisse de Prévoyance de Retraite.

Décret n°2017-020 du 10 janvier 2017 modifiant l'article 42 du Décret n°2005-507 du 02 août 2005, modifié par l'article premier du Décret n°2012-498 du 17 avril 2012, fixant le régime de certaines positions réglementaires des fonctionnaires et de certaines modalités de cessation définitive de fonction

Article premier : Les dispositions de l'article 42 du Décret n°2005-507 du 02 août 2005, fixant le régime de certaines positions réglementaires des fonctionnaires et de certaines modalités de cessation définitive de fonction modifiées par l'article premier du Décret n°2012-498 du 17 avril 2012 sont modifiées comme suit :

Article 42 (nouveau)

« Le fonctionnaire admis à la retraite est rayé des contrôles au jour où il est atteint par la limite d'âge. Toutefois, exceptionnellement, si les nécessités de service l'exigent et si l'intéressé est reconnu apte physiquement, il peut être maintenu en activité, par décision du Premier Ministre, pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Pendant cette période de maintien, l'intéressé est tenu de cotiser auprès de la Caisse de Retraites Civiles et Militaires, et pourra jouir de ses droits à pension au moment où il cessera son activité.

En ce qui concerne les fonctionnaires exerçant des

fonctions d'enseignement dont la mise à la retraite intervient après le 1^{er} janvier suivant le début de l'année scolaire et compte tenu des nécessités du service particulières aux établissements d'enseignement, le maintien en activité peut être prononcé pour la durée supérieure à une année sans pouvoir, toutefois, être reculé au-delà de la date d'ouverture des grandes vacances de l'année en cours. »

Décret n°2017-021 du 10 janvier 2017 modifiant certaines dispositions du Décret n°60-329 du 07 septembre 1960, fixant les nouveaux taux de retenue et contribution budgétaire pour constitution des pensions de retraite

Article premier : Les dispositions de l'article premier et celles de l'article 2 du Décret n°60-329 du 07 septembre 1960 fixant les taux de retenue et contribution budgétaire pour constitution des pensions de retraite sont modifiées comme suit :

Article premier (nouveau) : La retenue pour pension,

effectuée sur la solde des Fonctionnaires Cadres de l'Etat, est fixée à cinq pourcent (5%) du traitement afférent à leur indice de classement hiérarchique dans leurs corps d'appartenance. Les autres éléments de leur rémunération ne sont pas soumis à retenue.

Article 2 (nouveau) : La contribution budgétaire correspondante est fixée à dix-neuf pourcent (19%) de ces soldes indiciaires.

Décret n°2017-022 du 10 janvier 2017 modifiant certaines dispositions du Décret n°61-642 du 29 novembre 1961 portant création et règlement de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Agents non fonctionnaires de la République Malgache

Article premier : Les dispositions du paragraphe A de l'article 5 et celles du paragraphe A de l'article 6 du Décret n°61-642 du 29 novembre 1961 portant création et règlement de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Agents non fonctionnaires de la

République Malgache sont modifiées comme suit :

Article 5 (nouveau), paragraphe A :
« Les assujettis au présent régime subissent mensuellement sur leur rémunération une retenue égale à cinq pourcent (5%) sur :

- Leur traitement de base pour les Agents titulaires d'un indice de la grille de la fonction publique,
- Leur salaire affecté éventuellement des majorations d'ancienneté, pour les Agents rémunérés selon le code de travail ».

Article 6 (nouveau), paragraphe A :
« Les budgets qui supportent la rémunération des assujettis, versent trimestriellement à la caisse le montant des cotisations retenues ainsi que des contributions budgétaires égales à dix-neuf pourcent (19%). »

❖ DGGFPE

DGAI

DIRECTION GENERALE DE L'AUDIT INTERNE



Au service de l'efficacité opérationnelle et de la transparence

Dans toutes les interventions conduites par la DGAI, sa principale mission a pour objectif non seulement de donner une assurance quant au respect des procédures et règles en vigueur mais aussi de suggérer d'autres outils innovants en vue de l'efficacité opérationnelle eu égard aux risques inhérents aux opérations engagées.

Pour illustrer cette approche pragmatique, la DGAI a apporté son appui à la réalisation du concours récemment organisé conjointement par la DGT et l'IMATEP au cours duquel elle a proposé l'utilisation d'un applicatif informatique complémentaire, développé spécialement au sein même du MFB pour le traitement des notes des candidats sous anonymat avant toute opération de transfert vers le logiciel A-harihary, logiciel utilisé pour le concours administratif actuellement.

Avec l'accord des partenaires, tout cela a été coordonné afin de garantir plus de transparence, l'équité des candidats et accroître le niveau des admis et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cet objectif est atteint non seulement dans un temps raisonnable mais aussi, avec un minimum de coût assorti d'une maîtrise de risque d'erreur.

Notre porte est grande ouverte

La DGT a sollicité la DGAI pour effectuer une évaluation des prestations et des montants des factures des fournisseurs d'une société d'Etat, afin d'avoir une assurance avant l'exécution des prises en charge des dites factures par l'Etat.

Les diligences nécessaires ont été suivies pour l'exécution de cette mission et les constats ont fait ressortir un nouveau mode de calcul des factures au détriment de la société d'Etat ainsi que d'une disproportion par rapport aux services fournis et les coûts de ces derniers. Ce, sans qu'il y ait respect des procédures en matière de passation de marchés. Ainsi, des recommandations d'améliorations ont été émises aux responsables, entre autres la renégociation des contrats portant sur le mode de calcul des coûts des prestations pour le respect des textes en vigueur. Une fois ces recommandations mises en pratique, cette société d'Etat pourra engranger des économies importantes même à court terme.

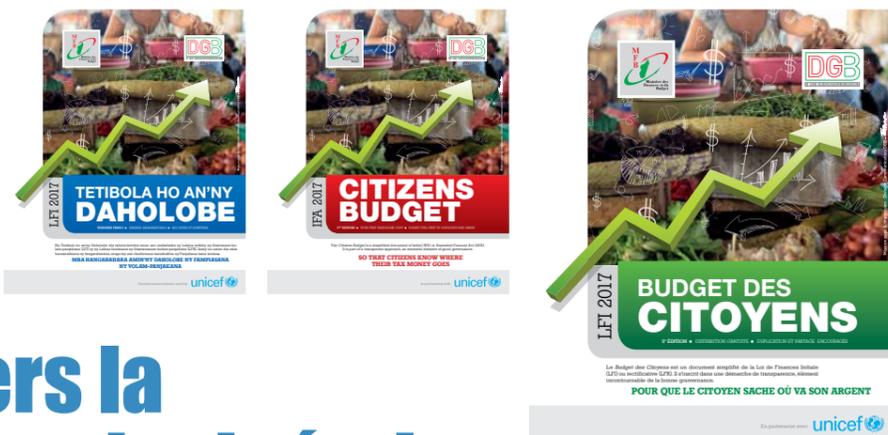
Ces interventions relatent succinctement l'utilité et les avantages concrets des missions d'audit menées par la DGAI qui apportent assurément à la fois des économies de coûts et des possibilités d'efficacité et d'efficience lors de l'accomplissement des opérations par les entités auditées.

Les nouvelles procédures de versement des cotisations de pensions et l'Application Unique pour la Gestion Uniforme des Ressources Humaines de l'Etat (AUGURE) ont été mis en place pour faciliter la tâche aux responsables des EPN (Etablissements Publics Nationaux) et des CTD (Collectivités Territoriales Décentralisées)

Suite aux recommandations d'un audit effectué en 2007, des actions ont été entreprises pour réduire le déficit. Il s'agit de l'assainissement des bases de données des pensionnés et le renouvellement des cartes des pensions. Ce dernier acte a permis de recenser les pensionnés qui ne doivent plus bénéficier de leurs avantages évalués à plus de 12 milliards MGA. Cette action a été renforcée par la poursuite par des opérations d'assainissement et par la mise en place de la Division de Suivi des Caisse, au sein de la Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat (DGGFPE) en décembre, lors de l'atelier de lancement des nouvelles procédures de versement des cotisations de pensions des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) à Anosy. Les objectifs visés par la création de cette nouvelle structure sont la standardisation des procédures de versement, la réduction de déficit et des subventions, la conscientisation des responsables

tous les mois sur leurs salaires. Cependant, le versement, aussi bien de cette part que de celle de l'employeur, n'est pas réalisé à temps. Souvent, ce n'est qu'au moment où l'Agent part à la retraite que les responsables procèdent au versement. Par conséquent, le paiement ne peut se faire à temps et les concernés ne peuvent pas jouir de leurs droits comme il se doit. Pourtant, les cotisations de pensions font partie des dépenses obligatoires et que ces dernières doivent être payées au même titre que la solde.

Les nouvelles procédures de versement des cotisations de pensions et l'Application Unique pour la Gestion Uniforme des Ressources Humaines de l'Etat (AUGURE) ont été mises en place pour faciliter la tâche aux responsables des EPN et des CTD. Ces derniers bénéficieront d'une formation concernant celui-ci. Ce logiciel sera utilisé pour le contrôle de la liste des Agents employés, les cotisations versées et celles qui ne le sont pas. Par ailleurs, il a été



La DGB plus loin vers la transparence budgétaire

Dans sa progression vers une plus grande transparence budgétaire, la Direction générale du budget a multiplié les actions pour promouvoir cette transparence et rendre accessible les étapes de l'exécution budgétaire. Ainsi, parmi les démarches entamées dans ce sens, une annexe de la loi de Finances 2017 a présenté les détails de cadre budgétaire pluriannuel, la mise à disposition d'informations sur les grandes orientations du budget dans la Loi de Finances ou encore la sortie dernièrement du Compte rendu de l'exécution budgétaire et du Budget des citoyens, des versions simplifiées de la loi de finances et les réalisations du dernier trimestre.

Dans cette même lancée, un renforcement de capacité de ses agents en matière de transparence budgétaire à travers une formation d'une semaine a été prodigué à six agents issus des départements de la Direction Générale du budget du 06 au 10 février. Axée sur le thème du « **Renforcement de la capacité dans l'élaboration des documents budgétaires pour mieux informer sur les prises de décisions budgétaire** », cette formation a été dispensée par le Centre régional d'assistance technique en Afrique australe ou Afritac Sud, situé à Maurice. Ce centre de formation du Fonds Monétaire International (FMI) offre des services de renforcement des capacités à 13 pays d'Afrique australe et de l'Océan Indien. Outre Madagascar, plusieurs pays ont participé à cette formation, dont les représentants des différents ministères concernés par le renforcement budgétaire du Botswana, Comores, Maurice, Mozambique, Seychelles, Zambie, Zimbabwe.

Une formation qui a permis aux agents de la DGB de comparer les étapes vers la transparence budgétaire déjà entamée par la Direction générale avec les normes mises au point par le FMI et le nouveau code

de la transparence, mais aussi avec les étapes de la transparence entamées par les pays participants. Un renforcement de compétences dans l'élaboration du Cadrage Macro-budgétaire à Moyen Terme et du Cadrage des Dépenses à Moyen Terme a aussi été réalisé, permettant aux agents de la DGB de comparer les pratiques. Concernant le code de la transparence, il donne plus d'importance au contenu des documents transmis, tient compte des pratiques de chaque pays tout en s'alignant avec les références internationales.

Le code de la transparence budgétaire repose ainsi sur quatre piliers qui sont des critères de responsabilité et de redevabilité qui sont l'essence de la transparence :

- Pilier I : **La communication des informations sur les finances publiques**, qui devrait fournir des informations pertinentes, exhaustives, ponctuelles et fiables sur la situation financière et les résultats de l'État.
- Pilier II : **Prévisions et budgétisation des finances publiques**, qui devraient offrir une présentation claire des objectifs et des intentions budgétaires de l'État, accompagné de projections exhaustives, ponctuelles et crédibles de l'évolution des finances publiques.

- Pilier III : **Analyse et gestion des risques budgétaires**, qui devraient veiller à la publication, l'analyse et la gestion des risques pour les finances publiques et à une coordination efficace de la prise de décisions budgétaires dans tout le secteur public.

- Pilier IV : **Gestion des recettes des ressources naturelles**, qui devrait offrir un cadre transparent de l'actionnariat, des contrats, de la taxation et de l'utilisation des dotations en ressources naturelles.

Ce nouveau code de la transparence permettra en premier lieu de construire la confiance de tous les acteurs budgétaires envers la politique budgétaire adoptée, mais aussi à améliorer la gestion budgétaire avec une meilleure vision sur les pratiques, à lutter contre la corruption, à réduire les dettes et le déficit avec une meilleure visibilité sur les priorités.

Cette formation a été possible grâce au partenariat de l'Afritac et du Ministère des Finances et du Budget, et a pour objectif d'aider au renforcement des capacités, de faciliter le processus de réforme dans les pays membres et de soutenir l'intégration régionale. D'autres vagues de formations sont ainsi prévues au cours de l'année.

❖ DGB



Madagascar présentant la transparence budgétaire appliquée

Photo : Communication DGB

Extension du Port de Toamasina : 411 millions USD signé avec les Japonais



Un prêt concessionnel très avantageux est accordé par la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale), pour financer projet d'extension du port de Toamasina. L'accord de financement, signé le 23 mars 2017, marque une nouvelle étape pour la coopération nippo-malgache.

638 millions USD, soit 2041,6 milliards d'Ariary seront alloués à l'extension du Port de Toamasina. Ce projet permettra de doubler la capacité du Grand Port, qui sera le plus important de l'Afrique de l'Est, d'ici à 2026. Dans ce cadre, l'Etat central contribue aux financements des travaux à hauteur de 171 millions USD, soit près de 547,2 milliards d'Ariary et la SPAT (Société du Port à gestion Autonome de Toamasina), à hauteur de 56 millions USD ou 179,2 milliards d'Ariary. Pour sa part, la JICA qui est partenaire, depuis la phase de préparation du projet, a octroyé un financement de 45,214 milliards Yens, soit près de 411 millions USD ou 1.315,2 milliards d'Ariary. Un protocole d'accord de prêt a été signé le 23 mars dernier, dans les locaux du Ministère des Finances et du Budget (MFB), entre la partie malgache représentée par le Ministre Gervais RAKOTOARIMANANA et la JICA représentée par son premier vice-président, Koshikawa Kazuhiko.



Visite sur terrain - (SPAT) Toamasina le 24 mars 2017

Amélioration de la coopération bilatérale

La présence des actions des Japonais pour le développement à Madagascar n'est plus à démontrer. Des projets initiés et appuyés par la JICA sont déjà connus pour leurs impacts socio-économiques, à l'exemple du PAPRIZ pour la riziculture, le PRODAIRE pour le développement rural, le projet TATOM pour le développement urbain de Toamasina et d'Antananarivo, le JOCV (Programme des Volontaires Japonais), etc. Cette fois, la coopération entre Madagascar et le Japon vient de franchir une nouvelle étape. En effet, le Japon n'a plus accordé de prêt à Madagascar, depuis plus de 20 ans. La signature de l'accord de financement du projet d'extension du port de Toamasina marque donc le grand retour des financements japonais. D'après les explications de la JICA, l'enveloppe de ces financements n'est

pas limitée, mais dépend de la soutenabilité des projets à financer. Par ailleurs, l'intensification de la coopération nippo-malgache a été marquée par la visite officielle du premier vice-président de la JICA, Koshikawa Kazuhiko, du 22 au 25 mars 2017. Cette visite lui a permis d'avoir une vision plus à jour de la situation à Madagascar, afin de mieux appréhender les projets potentiels pouvant contribuer au développement, en particulier dans les domaines de l'Agriculture, des Infrastructures économiques et du Développement social notamment l'éducation de base.

Conditions très avantageuses

Les experts financiers ont tendance à dire que le prêt accordé par le Japon, comporte des éléments d'exception, compte tenu des conditions énumérées dans le protocole d'accord. Pour sa part, le Ministre

Gervais RAKOTOARIMANANA a simplement affirmé que les conditions sont très avantageuses. « Il s'agit d'un prêt concessionnel, avec un taux d'intérêt annuel de 0,01%, sur 40 ans, et une période de grâce de 10 ans. Ce prêt sera rétrocédé à la SPAT », a-t-il informé, lors de la cérémonie de signature de l'accord de prêt.

Les travaux d'extension prévus

Selon les promoteurs du projet, les travaux prévus consistent à prolonger la digue de protection sur une longueur de 345m; construire un quai de chargement et de déchargement de conteneurs « C4 », faisant 470m de longueur et 16m de profondeur; aménager un espace de 10ha pour agrandir la superficie du terminal de stockage de conteneurs; et enfin faire des travaux de dragage pour ramener la profondeur des quais existants du Mole C jusqu'à une profondeur de 14 à 16m, permettant ainsi de recevoir les navires de grande taille. En effet, après la dernière phase de l'extension, le Port de Toamasina pourra accueillir des navires de type Panamax, qui sont des bateaux de 294,1m (965 pieds) de longueur, 32,3m (106 pieds) de largeur, et 12m (39,5 pieds) de tirant d'eau, pouvant transporter jusqu'à 5500 boîtes de conteneurs.

Des impacts attendus sur la croissance économique

L'extension du port de Toamasina permettra de renforcer la solidité financière de la SPAT. D'après le DG de cette société, Avellin Christian Eddy, les ressources supplémentaires, générées par les nouvelles capacités du port, permettront de rembourser la dette envers le Japon, dans le



Avellin Christian Eddy
Directeur Général de la SPAT

cadre de cet accord de prêt. « Les retombées ne se limiteront pas uniquement au niveau de la SPAT. Il y aura plus de flux commerciaux, car le port pourra recevoir les plus grands navires. De ce fait, les investisseurs seront tentés d'implanter des usines industrielles dans la Grande-île, si je ne cite que les constructeurs automobiles, etc. Nous pouvons imaginer les impacts d'une telle opportunité, sur l'économie nationale et sur les recettes de l'Etat », avance le DG de la SPAT. En effet, plusieurs projets d'infrastructures routières, comme la réhabilitation de la RN2, ou la construction d'une nouvelle autoroute reliant Antananarivo et Toamasina, ont déjà été évoqués à plusieurs reprises, avec le lancement de l'extension du Grand Port. Espérant une émergence, depuis déjà plusieurs années, la Grande-île pourra profiter des effets d'entraînement de l'extension du Grand port. Les travaux devront débuter au 4e trimestre de cette année, pour une durée de 7 ou 8 ans.



carrière formation

MARCHÉS PUBLICS :

Formation du personnel de l'ARMP

Comme chaque année, le personnel de l'ARMP a droit à une formation en Marchés Publics. Pour cette nouvelle année 2017, la session de formation s'est étendue sur trois jours, du 17 janvier au 19 Janvier. Tout le personnel de l'ARMP, sans exception a pu bénéficier de cette formation qui a eu lieu à la salle de conférence du Ministère de l'Economie et de la Planification à Anosy.



Photos : Luc Rakotoarisoa

Les mots du Directeur Général

La première séance de formation a débuté le mardi 17 janvier, marqué avant tout par les mots du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, TOVOHERIHAVANA Philibert. Des détails bien primordiaux ont été soulignés par le Directeur Général, notamment sur l'importance de la formation envers le personnel, les nouvelles recrues, et l'application du règlement. L'ARMP disait-il est régit par des lois et règlements dont le personnel devra prendre en compte et faire appliquer. Nous ne pourrions en aucun cas respecter les règlements et projeter une belle image de l'ARMP sans tout d'abord être instruit en Marchés Publics et convaincu de la transparence et de l'égalité des droits que nous fixons comme objectif. C'est alors

une grande opportunité d'avoir cette séance de formation pour tout le personnel.

Le syllabus de formation

Cette séance de formation a été initié suivant les décisions prises au sein du Staff. La Direction de la Formation et de la Documentation (DFD) a ouvert cette séance de formation en commençant le sujet portant les généralités sur les Marchés Publics. Cette introduction en terme de Marchés Publics a plutôt été consacrée aux nouvelles recrues de l'ARMP afin de mieux les intégrer dans le domaine des Marchés Publics. Les chefs de services, le personnel d'appui, les agents administratifs ont pu bénéficier de la formation sur le processus de passation de marché,

les critères de qualification, les critères additionnels et les prix dans les Marchés Publics. La Direction du Système d'Information (DSI) a également pris part à la formation sur la Mercuriale des Prix, ainsi que le Comité de Règlementation et des Recours sur le Circulaire d'Exécution Budgétaire et les Nouvelles Dispositions du Nouveau Code des Marchés Publics.

La séance de formation a été clôturée par le discours du Directeur Général. S'appuyant toutefois sur les objectifs de l'ARMP, le règlement lui, a été remémoré au personnel pour que tout un chacun ne s'estimera moins concerné mais sera tous sur le même pied d'égalité. Une séance de partage vers la fin, de quoi terminer en beauté cette formation.

❖ DGARMP

CARRIÈRE ET FORMATION

ASAN'NY TAHIRIMBOLAM-PANJAKANA :

Mila fiofanana sy fianarana manokana

Tsy ampy ny isan'ny mpiasa ao anatin'ireo vondron'ny mpiasa manampahaizana manokana na ny « corps techniques » miandraikitra ny asa ato anatin'ny Tahirimbolam-panjakana. Noho izany dia misy hatrany fifaninanana handraisana mpiofana hisahana izany andraikitra izany.

Dingana lavitrezaka imasoan'ny Tahirimbolam-panjakana ny fanofanana mpiasa izay manampahaizana manokana antsoina hoe « corps techniques » hisahana ny asa ao aminy. Voasokajy ao anatin'izany ireo « Inspecteur du Trésor », « Contrôleur du Trésor », « Comptable du Trésor », « Percepteur Principal des Finances », « Percepteur des Finances ». Amin'ny alalan'ny fifaninanana no andraisana azy ireny ary mahazo fiofanana manokana mahakasika ny asan'ny Tahirimbolam-panjakana izy ireo mialohan'ny handraisany ny asany. Nanomboka ny taona 1995 dia ny Ivotoerana malagasy momba ny tetipivoarana (IMaTeP) hatrany no mampiofana ireo « corps techniques » ato anivon'ny Tahirimbolam-panjakana.

Noho ny mahasaropady ny asa dia tokony ho izy ireo no mameno ireo sampandraharaha rehetra, indrindra fa ny « postes comptables » sy ny rantsamangaika any amin'ny faritra rehetra manerana an'i Madagasikara. Hatramin'izao aloha dia ny mpiasam-panjakana tsy maharitra na « agents contractuels » no maro amin'ireo mpiasa eto amin'ny Tahirimbolam-panjakana. Tsy voatery ho nianatra manokana momba ny asan'ny Tahirimbolam-panjakana anefa izy ireo. Noho izany indrindra no mahatonga ny ezaka handraisana ireo mpiasa nanaraka fiofanana manokana. Tanjona kendrena ny fampitomboana ny isan'izy ireo sy ny fanaparitahana azy amin'ireo sampandraharaha sy ireo « postes comptables » rehetra. Misy ihany koa ny andraikitra izay ny « corps techniques » ihany no afaka mitana azy toy ny andraikitra ny mpitankaontim-panjakana na « comptable public ». Efa voahaja io fepetra io ho an'ireo « postes comptables du Trésor » toy ny « Trésorerie générale », « Trésorerie principale », « Perception principale », sy ny sisa. Mbola ao anatin'ny ezaka kosa ny fametrahana mpitankaonty any amin'ireo orinasam-bahoaka (Etablissements publics) izay tokony ho amin'izy ireo hatrany.

Sarotra ny fikarakarana sy ny fanomanana ny fifaninanana handraisana mpianatra hiofana ho mpiasa eto amin'ny Tahirimbolam-panjakana. Enim-bolana farafahakeliny no ilaina amin'ny fanomanana. Tsy maintsy tadiavina ny



Bezara RAKOTOBE
Chef de Service Administratif et Financier

famatsimbola izay vao afaka mamaritra ny isan'ny mpiofana horaisina. Mpiofana ho « contrôleurs du trésor » 08, « percepteurs principaux des finances » 27 ary « comptables du trésor » 27 no noraisina tamin'ny fifaninanana izay notontosaina tamin'ny 25 sy 26 janoary 2017. Tonga niatrika ny fanadinana ny 85 isanjaton'ireo mpiadina miisa 5 718 manerana ny Nosy. Nihena 3 isanjato ny tahan'ny handraisana anjara raha ampitahaina tamin'ny taon-dasa. Ho an'ny teto Antananarivo manokana dia teny amin'ny lycée sy ny CEG ary ny EPP Nanisana no toerana nanatanterahana izany fifaninanana izany.

Niova ny fomba nanatanterahana ny fanadinana teto amin'ny Tahirimbolam-panjakana tamin'ity taona ity satria nanomboka nampiasaina ny haikajimirindra sy ireo rafibaovao (logiciel) teo amin'ny fandrafetana ny laza adina sy ny fitsarana ny fanadinana. Mpaminavina na « concepteurs » 110 avy ao amin'ny IMaTeP sy mpampianatra avy eny amin'ny anjerimanontolo no namolavola sy nanomana ireo laza adina. Nambenana hatramin'ny ora farany mialoha ny nanokafana azy tao amin'ny efitrano fanadinana izany laza adina izany. Orinasa mahaleo tena momba ny haikajimirindra no nisahana ny fitrandrahana ny rafibaovao itsarana ny fanadinana. Ankoatra ny Tahirimbolam-panjakana sy ny IMaTeP dia niara-niasa tamin'ny fiantohana ny mangarahana tamin'izany fanadinana izany ny Minisiteran'ny asam-panjakana sy ny Foibem-pitondran'ny fitsirihana anatin'ny (DGAI) eto anivon'ny Minisiteran'ny fitantanam-bola sy ny tetibola. Nanara-maso koa ny birao manokana miady amin'ny kolikoly (BIANCO).

❖ DGT

Foiben-ketra

Fampiofanana ho an'ny mpanao gazety

Efa zary lasa fomba amam-panao eo anivon'ny Foiben-ketra ny fampiofanana ho an'ny mpanao gazety izay mifandraika ihany koa amin'ny tanjona tiana tratra dia ny « fampitomboana ireo mpandao hetra » amin'ny alalan'ny fampianarana ny sarababem-bahoaka tsy an-kanavaka. Ny zoma 3 febroary teny amin'ny biraon'ny hetra teny Anosy no nanatontosana izany notarihin'Atoa Tale Jeneralin'ny Foiben-ketra, Atoa Razafindrakoto louri Garisse, sy ny Talen'ny Lalàna ara-ketra sy ny fifanolanana ara-ketra, Atoa Ndirantody Jaques Solo.

Nibahana nandritry ny fotoana ny fampahafantarana ireo fiovana misy teo amin'ny hetra voarakitra tanatin'ny Lalàna mifehy ny Teti-bolam-panjakana nasiam-panovana 2016 sy ny Lalàna mifehy ny teti-bolam-panjakana 2017. Fifanakalozana sy fitadiavana vahaolana entina hanentanana ny vahoaka ihany koa no isan'ny vain-dohan'ny ady hevitra satria iaraha-mahalala ny lanjan'ny mpanao gazety eo amin'ny fampianarana sy fanaparitahana vaovao.



La DGI et la presse

Etant la première Direction Générale qui a mis en place le service communication en 2007 au sein du Ministère des Finances et du Budget, la DGI entretient une relation spéciale avec les journalistes. Formation sur les nouvelles dispositions fiscales contenues dans la Loi de Finances Rectificative de 2016 et la Loi de Finances Initiale de 2017 ont été les points les plus importants lors de la journée du 3 février spécialement concoctée pour la presse. D'autres journées sont en perspective car la DGI est persuadée que les journalistes sont des acteurs efficaces dans la promotion du civisme et la vulgarisation des procédures fiscales.

Procédures

L'ODD ON LINE FACILITE LA PROACTIVITE DES DIVERS INTERVENANTS DANS LE PROCESSUS DE DEDOUANEMENT

L'administration des douanes de Madagascar en collaboration avec les entités concernées procèdent régulièrement entre autres à la mesure du temps moyen qui s'écoule entre l'arrivée des marchandises et les différentes étapes du dédouanement jusqu'à leur mainlevée, par le biais de l'Observatoire de Délai de Dédouanement (ODD).

L'ODD est constitué d'un comité de pilotage, d'un comité analytique et d'un comité technique. L'objectif principal de l'ODD consiste à analyser, à partir des mesures du délai de dédouanement, dans quelle partie du processus de dédouanement des marchandises il existe des problèmes, et à déterminer leur nature, leurs motifs ainsi que les solutions éventuelles y afférentes. Pour ce faire, la méthodologie adoptée consiste à faire les calculs du délai de dédouanement sur la base des données et informations contenues dans les déclarations enregistrées et ne prend en compte, dans un premier temps, que les biens mis à la consommation pour tous les bureaux.

Sept bureaux de douane ont officiellement eu leur ODD respectif :

- Toamasina Port, depuis septembre 2011 ;
- Mahajanga en juillet 2012 ;
- Ivato Aéroport en mars 2013 ;
- Toliary en juillet 2013 ;
- Antanimena en février 2014 ;
- Antsiranana en novembre 2014 ;
- Mamory Ivato en juin 2016.

A noter que les délais sont exprimés en intervalle de jours ouvrables et que les délais objectifs de dédouanement des marchandises transportées par voie maritime est de 48h soit 2 jours ouvrables et de celles par voie aérienne de 24h soit 1 jour ouvrable. La situation actuelle est la stagnation du délai de dédouanement; étapes sur lesquelles l'Administration n'a pas de moyen d'action. Les objectifs fixés (48h pour le maritime et 24h pour l'aérien) ne sont pas encore atteints.

Cependant, compte tenu des exigences d'une douane moderne caractérisée par un contexte généralisé de dématérialisation, on est dans l'obligation de redynamiser les ODD en place en

les dotant de nouveaux outils et en leur fixant de nouveaux défis. Des améliorations ont été envisagées :

- **La mise en place de l'ODD on line**
 - Rapport de performance par DDU (délais par étape)
 - Système de monitoring des délais en temps réel
 - Système d'alerte/message pour les commissionnaires agréés en Douane et les opérateurs (CAD).
 - **Maintien des statistiques mensuelles des ODD**
 - **Contribution de tous les membres de l'ODD à l'amélioration de l'outil**
- C'est dans ce sens que le projet d'un ODD online a pris corps, avec pour objectif principal le suivi des déclarations en douane dans le temps et dans l'espace et de faciliter la proactivité des divers intervenants dans le processus de dédouanement. Et l'Administration a ses perspectives :
- **Extension des ODD :**
 - Intégration des procédures MIDAC (Ministère, Département et Agence de Contrôle) ;
 - Intégration des formalités portuaires et manutentions ;
 - Intégration des délais à l'exportation ;
 - Réplication sur tous les principaux bureaux.
 - **Extension du concept « contrat de performance »**
 - Opérateurs et CAD
 - Différents partenaires (banques, manutentionnaires,...)
 - MIDAC

❖ DGD



Le Directeur Général des Douanes lors de la présentation de l'ODD on line - JID 2017, Toamasina -

DOUANES

Loi de finances 2017

Suivant la Loi 2016-032 du 28-12-2016 portant la loi de finances 2017, les codes et tarifs des douanes ont eu quelques retouches :

CODE DES DOUANES

Les modifications apportées au code des douanes s'articulent autour des trois objectifs suivants:

1. Renforcement des dispositions permettant à l'Administration de mener à bien ses actions

- Art 46, 109 et 365 : Renforcer la procédure de visite des marchandises, en cas de forte suspicion de fraude et d'urgence, même en l'absence du propriétaire, du détenteur, ou du déclarant aux fins d'assurer la diligence dans l'action de l'administration et de garantir la sûreté des droits et des intérêts nationaux, entre autres :
 - demander immédiatement auprès du Tribunal l'ordonnance de visite desdites marchandises avec assistance d'une autorité civile ou militaire en application de la réglementation en vigueur, après échec de la convocation avec suivi immédiat ;
 - ou en cas de flagrant délit se rapportant notamment à l'exportation des plantes et animaux vivants prohibés, procéder immédiatement à la visite avec l'assistance de l'Administration de tutelle.
 - Art 52, 53 et 54 : Etendre le pouvoir des agents des douanes :
 - Art 262 : Mettre à jour les droits de navigation par rapport aux réalités économiques actuelles : 18 ar/ tonneau de jauge rehaussé à 400 MGA pour tout navire en provenance de l'extérieur et 36 MGA / tonneau de jauge rehaussé à 1.000 MGA pour les navires affectés uniquement à la navigation entre les ports du territoire douanier ou des Comores.
 - Art 319. 1^{er} a : Préciser l'autorité décidant le blocage des opérations de dédouanement.
 - Art 328. 4^o : Faciliter l'acte constitutif d'hypothèque en matière de voie d'exécution par simple décision du Directeur Général des douanes.
 - Art 353, 361, 362, 378 : Instaurer la solidarité des transitaires en matière de contrainte par corps et mettre en place des sanctions plus dissuasives (répression du refus d'injonction des agents des douanes et d'altération de plomb, infraction portant sur des richesses nationales frappées de prohibition absolue).
- #### 2. Sécurisation et simplification des procédures
- Art 58 : Soumettre à première réquisition des agents des douanes ou au moment de l'arrivée du



Présentation des nouvelles dispositions du code des douanes dans la LFI 2017 - CCIA Antananarivona, 27 février 2017 -

- navire l'original du manifeste au visa ne varietur.
- Art 83, 237 et 238: Améliorer la procédure relative aux vente aux enchères (simplifier de la constitution des marchandises sous le régime du dépôt de douane, minimiser le risque de mise en vente des marchandises prohibées ou dangereuses et établir de manière objective la mise à prix des marchandises dans le cadre de l'organisation de leur vente aux enchères)
- Art 266 bis: Intégrer la dématérialisation des actes en matière contentieux.

3. Correction matérielle de certains termes

- au niveau des articles 67, 152, 157 et 360-2.

TARIF DES DOUANES

1. Afin de se conformer aux recommandations de l'OMD dans le cadre de la codification du Système Harmonisé de 2017 :
 - Modification de certains libellés et positions tarifaires (4 lignes tarifaires concernées)
2. Afin de respecter les engagements avec l'Union Européenne pris dans le cadre de l'APÉI
 - Abaissement de 8% à 5% les taux de droits de douane de 1546 lignes tarifaires classées « biens intermédiaires ».
3. Afin de pallier au risque de fausse déclaration d'espèce, de glissement tarifaire ainsi que de remédier au traitement différencié de certains importateurs

- Fusion de sous-position et harmonisation au même taux de DD (concernant les positions tarifaires : graux et semoules du n°11.03; produits laminés plats du n° 72.10; articles de robinetterie du n°84.81 et mobiliers de déménagement du n°98.05);
 - Supprimer les lignes tarifaires dédiées à certains matériels importés par la TVM et la RNM (code SH n° 8519.81 et 8521.10).
- #### 4. Dans le cadre de l'appui aux secteurs de l'énergie renouvelable et de la santé, notamment la lutte contre les troubles dus à la carence en iode et en fluor
- Appliquer l'exemption de DD et TVA sur les batteries solaires sur proposition de la DGI et distinguer les positions relatives aux « chauffe-eau solaire non électrique » et « tracteur à chenille à usage agricole » exemptés de DD et de TVA.
 - Exempter de DD les codes SH relatifs au fluorure de potassium et à l'iodate de potassium sur demande du Ministère de la Santé.

IMPACT FISCAL

L'impact fiscal des modifications tarifaires s'élève à -24,5 milliards MGA pour l'APÉI et +5,5 milliards MGA pour le reste: soit un manque à gagner total de -19 milliards MGA représentant 1% de l'objectif de recettes douanières pour 2017.

❖ DGD

Comptabilité

DEPOTS DES ETATS FINANCIERS :

DES OBLIGATIONS LEGALES



Quid des états financiers ?

Les états financiers revêtent une importance particulière du fait qu'ils constituent les principaux moyens de communication des informations financières d'une entité. Par définition, les états financiers sont une représentation financière structurée de la situation financière et des transactions conduites par une entité. L'objectif des états financiers à usage général est de fournir des informations sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de l'entité qui soient utiles à un large éventail d'utilisateurs. (Article 113-1 du Plan Comptable Général (PCG) 2005)

Les états financiers des entités autres que les micro et petites entités assujetties à une comptabilité de trésorerie comprennent :

- un bilan ;
- un compte de résultat (par nature ou par fonction) ;
- un tableau des variations des capitaux propres ;
- un tableau des flux de trésorerie (établi suivant la méthode directe ou indirecte) ;
- une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat.



Qui doit les établir ?

Selon l'article 114-1 du PCG 2005, sont astreintes à la tenue d'une comptabilité :

- les entreprises soumises au Code de Commerce ;
- les entreprises publiques, parapubliques ou d'économie mixte ;
- les coopératives, associations, organismes non gouvernementaux (ONG) ;
- et plus généralement les entités produisant des biens ou des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs.

L'article 210-1 précise par ailleurs que ces entités (personnes physiques ou morales) doivent établir annuellement des états financiers.



Pour qui ?

Les différents utilisateurs internes et externes des états financiers recensés par l'article 115 - 1 du PCG 2005 sont :

- les dirigeants, les organes d'administration et de contrôle et les différentes structures internes de l'entité ;
- les fournisseurs de capitaux (propriétaires, actionnaires, investisseurs ou banques et autres bailleurs de fonds) ;
- l'Administration et les autres institutions dotées de pouvoirs de réglementation et de contrôle (autorités fiscales, statistiques nationales et autres organismes ayant un pouvoir de planification, de réglementation et de contrôle) ;
- les autres partenaires de l'entité, tels les assureurs, les salariés, les fournisseurs ou les clients ;
- les autres groupes d'intérêt, y compris le public de façon générale.



Quelles obligations et quelles sanctions ?

Outre les dispositions spécifiques les concernant, les entités du régime de droit commun sont soumises au moins à deux obligations de dépôt des états financiers : auprès de l'Administration fiscale et auprès du Greffe du Tribunal de commerce.

L'article 01 01 19 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que « Les personnes physiques et les sociétés soumises au régime du réel sont astreintes, au point de vue fiscal, à la tenue d'une comptabilité régulière et doivent obligatoirement fournir en même temps que la déclaration visée à l'article 01.01.17 ci -avant les états financiers comprenant une copie du bilan, un compte de résultat par fonction, un compte de résultat par nature, un tableau des flux de trésorerie, un état de variation des capitaux propres, l'annexe de leurs états financiers ainsi que les informations minimales jointes aux états financiers. . . . ».

Le défaut de dépôt de la déclaration et des états financiers dans le délai légal est frappé par la taxation ou redressement d'office suivant l'article 20.03.02 du CGI. En outre, l'article 20.01.55 prévoit que « Le contribuable faisant l'objet d'une taxation ou redressement d'office est passible, outre le paiement de l'impôt, d'une amende égale à 40p.100 des droits exigibles. »

Par ailleurs, la loi n°99-025 du 19 août 1999 relative à la transparence des entreprises précise que « Les sociétés commerciales sont tenues de déposer en double exemplaire, dans le délai d'un mois à compter de leur approbation par les organes compétents, les documents comptables rendus obligatoires par les lois et règlements en vigueur. . . . »

Le manquement à cette obligation de dépôt par les dirigeants responsables est puni d'une amende de cent mille (100 000) à un million (1 000 000) MGA et, en cas de récidive, d'une amende de un million (1 000 000) à cinq millions (5 000 000) MGA.

Les entités soumises à ces obligations de dépôt des états financiers sont donc invitées à respecter les textes en vigueur.

❖ CSC

Contrôle financier

LE CONTRÔLE A POSTERIORI

A travers le CONTRÔLE A POSTERIORI, le Contrôle Financier (CF) procède à un audit de procédure sur la régularité et la conformité des dépenses dans le cadre du Contrôle Hiérarchisé des Engagements des Dépenses (CHED) et un contrôle du service fait sur les dépenses.

A. DEPENSES NON SOUMISES AU VISA PREALABLE DU CF (CHED)

Le CF vérifie à la fois le respect des procédures et la matérialité de la dépense. Il vise à s'assurer de la conformité des actes et de la régularité des procédures à l'ensemble des normes juridiques applicables.

1 - Concept de base du CHED

Le CHED est fondé sur l'analyse des risques et des enjeux financiers. Il s'appuie sur 03 critères :

- la nature de la dépense (article 3 alinéa 1 du décret 2008-1247) ;
- le montant ;
- et la capacité de gestion de l'ORDSEC.

Référentiel juridique : Art 5 de la Loi n°2016-009 du 22 Aout 2016 relative au Contrôle Financier.

2 - Objectifs

Le CHED a été adopté dans un triple objectif :

- Allègement du contrôle a priori et célérité des circuits de la dépense
- renforcement du contrôle a posteriori ;
- renforcement de la responsabilité et de la capacité de gestion de l'Ordonnateur Secondaire (ORDSEC)

B. DEPENSES SOUMISES AU VISA DU CF

Le CF intervient auprès des Institutions, Ministères, Etablissements Publics Nationaux et des Collectivités Territoriales Décentralisées

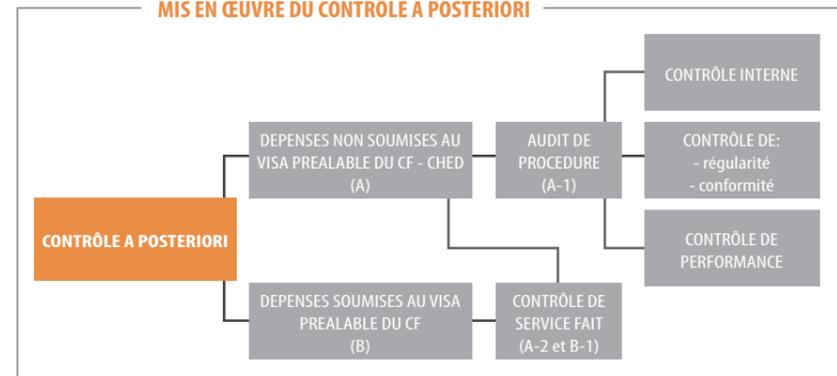
Articles 1- 2 de la Loi n°2016-009 du 22 Août 2016 relative au Contrôle Financier

B. 1. CONTRÔLE DU SERVICE FAIT [également valable dans le cadre des Dépenses non soumises au VISA préalable du CF (CHED)] :

Le CF vérifie la réalité du service fait :

- Certification du service fait.
- Traçabilité.
- Exhaustivité des pièces justificatives.
- Recours éventuel à un service spécialisé.

MIS EN ŒUVRE DU CONTRÔLE A POSTERIORI



A.1. AUDIT DE PROCEDURE :

A.1-1. Contrôle Interne	A.1-2. Contrôle de régularité et de conformité	A.1-3. Contrôle de performance
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation - Répartition des tâches - Documentations . . . 	<p>VERIFICATION DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité de crédits ; - l'exactitude de l'imputation budgétaire ; - la conformité de la composition des dossiers à la nomenclature de Pièces justificatives ; - capacité professionnelle à exercer à l'activité correspondante aux prestations à réaliser ; - la régularité fiscale ; - la tentative de fractionnement abusif de la dépense ; - la régularité de la dépense au regard des dispositions législatives et réglementaires d'ordre financier. <p>RESPECT DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la procédure d'achats publics ; - la moralité des prix ; - la régulation : taux prévu par la Circulaire d'exécution ainsi que le plan d'engagement et de régulation correspondant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des RESULTATS basés sur les indicateurs de performance retenus. - Analyse des RESULTATS à partir des 3E (Efficacité, Economie et Efficience) et des pièces justificatives présentées.



Avec le concours du Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle (PAGI), les Agents du Contrôle Financier ont bénéficié d'une formation sur le contrôle des services faits au mois d'avril 2017.

Cette formation a visé principalement la consolidation et le renforcement de l'efficacité des mécanismes de contrôle a posteriori dévolu au Contrôle Financier.

Il n'est pas vain de rappeler qu'en Août 2016, les Inspecteurs d'Etat au sein de cette même entité ont également bénéficié d'une formation intitulée « Audit et Contrôle a posteriori des services faits », dispensée par l'institut de formation SETYM International.

❖ DGCF

Reboisement 2017

Andranovelona, 03 mars 2017



Antananarenina (MFB), 03 avril 2017

Tolo-tanana mitentina Ar 10 000 000 natolotra ho an'ireo tra-boina ao Antsakabary :

Ho fitsinjovana sy fanampiana ireo vahoaka tra-boina any Antsakabary dia nananteraka « tolo-tanana » fanohanana an'izy ireo ny mpiara-miasa eto anivon'ny Ministeran'ny Fitantanam-bola sy ny Tetibola. Nambaran'i Andriamatoa Minisitry'ny Fitantanam-bola sy ny Tetibola, Gervais RAKOTOARIMANANA fa « Noho ny firaisan-kina amin'ny maha samy Malagasy no antony nanentanana ny mpiasa rehetra eo anivon'ny Minisitery, mba hanolotra izay foin'izy ireo ho an'ny mponina tao Antsakabary ».



Washington, 20 avril 2017

Réseau des ministres et experts des finances des pays francophones à faible revenu



REGLEMENT
DE VOTRE
PENSION

REGLEMENT
DE VOTRE
SOLDE

SITUATION
DE VOS DOSSIERS
DE MANDATEMENT

SOLDE
DISPONIBLE
CARTE FANILO

e-VOY sms

Inscrivez-vous dès maintenant sur app.tresorpublic.mg/portail/



Immeuble DGAI - 9L Rue Raintovo - Antsahavola
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 628 26
E-mail : dgai@mefb.gov.mg



Immeuble Plan Anosy
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 285 91 / +261 20 22 286 00
E-mail : infos@armp.mg
Web : www.armp.mg



Lot VA 44H Tsiadana (Route de l'Université)
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 383 34
E-mail : csc@csc.mg
Web : www.csc.mg



Immeuble Loharanontsoa (FJKM)
Rue Joel Rakotomalala - 101 Antananarivo - BP 260 Faravohitra
Tél. : +261 20 24 343 79
E-mail : spdgcf@gmail.com
Web : www.mefb.gov.mg/dgcf



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 420 - 4^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 355 50 / +261 20 22 287 08
E-mail : dgimpots@moov.mg
Web : www.impots.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 203 - 2^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 226 36
E-mail : dgb@moov.mg
Web : www.dgbudget.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 374 - 3^{ème} étage
BP 262 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 229 16
Web : www.douanes.gov.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 122 - 1^{er} étage
Tél. : +261 34 05 917 39
E-mail : scom@dggfpe.mg
Web : www.dggfpe.mg



Immeuble des Finances et du Budget - Antaninarenina
101 Antananarivo - Porte 311 - 3^{ème} étage
Tél. : +261 20 22 276 14
E-mail : sec.dgt@tresorpublic.mg / tresor@moov.mg
Web : www.tresorpublic.mg



27-29 Rue Refotaka Ambatomena
101 Antananarivo
Tél. : +261 20 22 236 75/76
E-mail : dinm101@gmail.com
Web : www.mefb.gov.mg/imprimerie-nationale/